

JANVIER 2021

# LE CORNÉLIEN



LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT CORNEILLE



# sommaire

LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
DE SAINT CORNEILLE

## le mot du maire

3

## les finances

4 | 5

## les élus

6 | 7

## les commissions

8 | 11

## la vie scolaire

12 | 13

## la vie locale

14 | 31

## les associations

32 | 37

## Jeux

38 | 39



## CENTRE BOURG

### Aménagement centre Bourg

#### Le Cornélien

Directeur de publication : Michel Pré

Commission de communication :

Malika PLANCHE, Aurélie BARRÉ,

Christelle LEVASSEUR, Éric RAYNAL,

Martine EVRARD, Annick RICHARD, Karine BLIN,

Fabien POIRRIER, Katy GUERIF

Impression : ITF imprimeurs - 02 43 42 00 38

Bulletin tirés à 650 exemplaires.

# le mot du Maire



**MICHEL PRÉ**  
MAIRE DE SAINT CORNEILLE

Dans cette période difficile que nous traversons avec cette pandémie Covid 19, mes premiers mots seront de remercier les électeurs qui se sont déplacés voter dans des conditions sanitaires exceptionnelles pour ce scrutin municipal.

La démocratie n'a de sens que par ce vote permettant ainsi aux élus de tenir leur légitimité et une marque de reconnaissance pour le travail effectué lors du précédent mandat et un signe d'encouragement pour la nouvelle équipe.

Cette nouvelle équipe repose sur un socle majoritaire d'anciens élus et composé de trois nouvelles personnes, ainsi la nouvelle équipe en place poursuit les travaux en cours du précédent mandat et travaillera autour de nouveaux projets nécessaires au développement du village.

Il n'a pas été simple d'installer le nouveau conseil, le vote ayant eu lieu le 15 mars, et la France s'est trouvée confinée dès le 16 mars, la gestion courante des affaires administratives et les décisions sanitaires ont été prises en collaboration avec Patrick.

Le nouveau conseil s'est donc installé le 23 mai dans une période très difficile. L'équipe a dû s'adapter à la situation sanitaire actuelle en maintenant les services communaux ouverts et travailler en parallèle sur les projets nécessaires au développement du village. Tâche difficile mais assumée avec beaucoup d'enthousiasme et avec la volonté de ne pas alourdir la fiscalité sur la part communale.

Je tiens à remercier l'équipe enseignante, les parents d'élèves élus, notre personnel, l'équipe municipale qui ont œuvré pendant le confinement, par des concertations, des stratégies sur le plan sanitaire afin d'accueillir les enfants de parents soignants et assurer la réouverture de l'école.

Je tiens également à remercier les secrétaires qui ont permis de maintenir le service de la mairie et de la Poste, ainsi que notre employé technique qui a maintenu le village propre.

Je ne pourrai pas conclure sans remercier nos commerçants qui ont maintenu leur activité dans des conditions très difficiles, mais rendant un immense service à la population de Saint-Corneille.

Depuis notre prise de fonction, nous avons pu terminer l'aménagement du centre bourg avec un fleurissement digne d'un peintre effectué par Arnaud avec l'aide de notre horticultrice locale Marie-Ange Péan assistée de sa maman Nicole. Ce fleurissement a eu un succès retentissant rendant jalouses les communes avoisinantes.

Vous avez dû remarquer une réorganisation de la mairie avec l'embauche (20H/ semaine) d'Elodie s'occupant ainsi de l'accueil, de la Poste, et de divers actes administratifs, permettant ainsi de libérer du temps aux deux secrétaires. La commune s'agrandissant, l'augmentation des tâches administratives également. Nous avons également embauché en contrat aidé Maxime pour suppléer Arnaud au service technique.

Soucieuse de participer au redémarrage de l'économie, la nouvelle équipe a fait en sorte de lancer rapidement le plan éclairage public solaire qui devrait être terminé pour la fin de l'année si la pandémie le permet. Ainsi les enfants et les piétons pourront se rendre dans le village avec plus de sécurité.

Pour l'année 2021 deux projets de notre programme sont déjà en réflexion au sein de notre conseil.

La réhabilitation du bâtiment de l'ancien café.

La réfection de certaines voiries dégradées (chemin des bois d'Angers, chemin de la Pintièrre, Chemin des Vallées, Chemin des Marais). Nous travaillerons sur ce dossier afin de prendre en compte la réduction de la vitesse par des aménagements adaptés.

Bien sûr, je ne peux conclure sans rendre hommage à mon prédécesseur et ami Patrick Gaudré élu pendant 37 ans dont 25 ans comme Maire de Saint-Corneille. Patrick m'a énormément apporté pendant les 31 années durant lesquelles nous avons travaillé ensemble comme élus. Je le remercie d'avoir œuvré pour le développement de Saint-Corneille, sans pensée partisane, et toujours dans un souci de maîtrise des dépenses pour ne pas alourdir la fiscalité.

Dès que la crise sanitaire sera terminée, la Commune de Saint-Corneille rendra un hommage bien mérité à Patrick.

Bonne retraite Patrick.

**Je souhaite à toutes les Cornéliennes et tous les Cornéliens une bonne année 2021**

**Prenez soin de vous et de vos proches**



## LE RÉALISÉ 2019

Les finances communales sont régies par plusieurs documents comptables. En premier lieu, le Budget Principal qui répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux, il doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Il est aussi voté des budgets annexes, qui sont au nombre de 2 pour notre commune : le budget du CCAS et le Budget Assainissement.

En cours d'année il peut être voté des DM (décisions modificatives), en cas par exemple de dépenses additionnelles, tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Une fois l'année écoulée, la commune établit son Compte Administratif qui est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées durant l'exercice comptable. Un compte de Gestion est produit par le comptable public et doit être identique au compte administratif.

### PRÉSENTATION DES CHIFFRES 2019

Le compte Administratif - Budget Principal de 2019			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
FOURNITURES	78 465	RECETTES FISCALES	493 577
PRESTATION DE SERVICES	185 722	AUTRES PRODUITS	59 683
FRAIS DE PERSONNEL	296 700	ATTENUATION DE CHARGES	15 218
CHARGES DE GESTION COURANTE	93 972		
ATTENUATION DE PRODUITS	80 701		
		DOTATION DE L'ETAT	317 922
CHARGES FINANCIERES	3 117		
		PRODUITS DE L'EXPLOITATION DU DOMAINE DE LA COMMUNE	113 893
PRELEVEMENT POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT - AUTOFINANCEMENT	28 909		
Total dépenses de Fonctionnement	767 585	Total Recette fonctionnement	1 000 293
<b>Résultat de la section Fonctionnement 2019 : + 232 708€</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	18 975	AUTOFINANCEMENT	28 909
		DOTATIONS FCTVA TLE	297 571
ACQUISITION ET TRAVAUX	706 092	SUBVENTION	5 500
		IMMOBILISATION EN COURS	14 159
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17 909	NOUVEAUX EMPRUNTS	300 000
Total dépenses d'Investissement	742 976	Total recettes d'investissement	646 139
<b>Résultat de la section Investissement 2019 : - 96 837€</b>			
<b>Soit un résultat Global de l'exercice 2019 de : + 135 870€</b>			

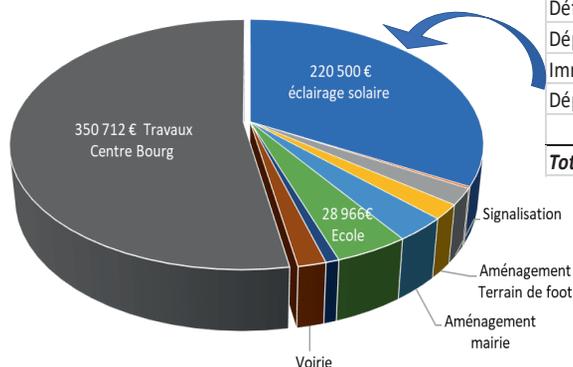
Si on ajoute les restes à réaliser de la section investissement de l'exercice 2019, ainsi que le report du résultat de l'exercice n-1, on obtient **un résultat définitif pour 2019 de 201.434€**

# PRESENTATION DES BUDGETS 2020

## 1 - LE BUDGET PRINCIPAL

### Les Grandes lignes du Budget Principal 2020 (en Milliers d'Euros)

Détail des Projets Prévus au Budget 2020  
Montant total : 664 982€



DEPENSES		RECETTES	
<b>Section Fonctionnement</b>			
Charges à caractère Général	286	Excédent année antérieure	201
Charges de Personnel	379	Impôt et taxes	486
Atténuation de Produits	81	atténuation de Charges	20
Dépenses Imprévues	37	Produits des services	106
Autres Charges de gestion courante	98	Dotations et Subventions	277
Charges Financières	5	autres produits de gestion	24
Charges Exceptionnelles	5	produits exceptionnels	1
Dotation aux amortissement	2		
Prélèvement pour dep. investissement	222		
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>1115</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>1115</b>
<b>Section Investissement</b>			
Remboursement capital d'emprunt	326	Autofinancement (prélev. sur fonctionnement)	222
Déficit d'investissement reporté	256	Résultat n-1	341
Dépenses Imprévues	68	Dotations	128
Immobilisations	13	Subventions d'investissement	334
Dépenses d'équipement	665	Emprunt	300
		Amortissement	3
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1328</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1328</b>

Budget présenté à l'équilibre, pour un montant total de 2.443.263€

## 2 - LE BUDGET ANNEXE ASSAINISEMENT

Le budget Assainissement 2020 est établi à hauteur de 331.620€.

La principale recette de fonctionnement de ce budget est la surtaxe d'assainissement prélevée sur vos factures d'eau pour environ 25.000€ par an, à cela s'ajoute 20.000€ de PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif). Cette participation est due lors du premier raccordement au réseau d'assainissement collectif.

L'annuité des emprunts en lien avec la station d'épuration et les extensions de réseaux, s'élève à 40.000€.

On voit que l'équilibre de ce budget est sensible, et qu'il faudra très certainement envisager un abondement du budget général vers ce budget annexe dans les années à venir.

## 3 - LE BUDGET ANNEXE DU CCAS

Ce budget est alimenté par une subvention en provenance du budget général, d'un montant de 5.000€ pour l'année 2020. C'est essentiellement un budget de fonctionnement, les principales dépenses sont le repas des aînés, les dépôts de gerbe lors des commémorations, le goûter de Noël et les aides sociales.

## ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Élément très important, vous trouverez ci-dessous l'état des emprunts en cours, avec une projection sur les 6 prochaines années du mandat.

On constate une augmentation en 2020 sur le budget général dû à l'emprunt de 300.000€ souscrit pour les travaux du centre bourg. Les emprunts du budget assainissement ont un impact fort sur le niveau d'endettement de la commune.

La moyenne d'endettement des communes de même strate s'établissait pour 2018 à 615€ par habitant.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population légale au 1er janvier	1 417	1 445	1 481	1 518	1 556	1 587	1 587	1 587
<b>Emprunt Budget communal</b>								
Annuité de la dette	21 792 €	29 685 €	29 445 €	29 205 €	28 965 €	28 725 €	28 485 €	28 245 €
Capital de la dette	78 975 €	360 000 €	334 065 €	308 028 €	281 888 €	255 645 €	229 298 €	202 847 €
dette €/habitant	56 €	249 €	226 €	203 €	181 €	161 €	144 €	128 €
<b>Emprunt Budget assainissement</b>								
Annuité de la dette	50 136 €	50 169 €	50 169 €	50 170 €	50 171 €	50 171 €	50 171 €	50 171 €
Capital de la dette	552 365 €	515 521 €	477 821 €	439 191 €	399 606 €	359 040 €	317 470 €	274 869 €
dette €/habitant	390 €	357 €	323 €	289 €	257 €	226 €	200 €	173 €
<b>Endettement Global de la Commune</b>								
Capital de la dette	631 340 €	875 521 €	811 885 €	747 218 €	681 493 €	614 685 €	546 768 €	477 715 €
dette €/habitant	446 €	606 €	548 €	492 €	438 €	387 €	344 €	301 €



## VOS ÉLUS

### **Michel PRÉ, Maire est chargé de :**

- Représentant Communauté de Communes Gesnois Bilurien
- Gestion du personnel administratif et technique
- Urbanisme et finances communales (budget...)
- Gestion de l'assainissement et du réseau des eaux pluviales
- Suivi des marchés publics et appels d'offres

### **M<sup>me</sup> Christelle Levasseur, 1<sup>re</sup> Adjointe au Maire :**

Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant :

- Représentant Communauté de Communes Gesnois Bilurien
- Contrats liés à l'administratif
- Achats administratifs
- Personnel - ressources humaines, planning du personnel, règlement intérieur
- Finances (budgets, impôts...)
- RGPD

### **M. Henri Lermenier, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire :**

Il assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant :

- Suivi des travaux
- Personnel technique
- Contrats de maintenance des bâtiments
- Eclairage public
- Voirie agglomération
- Environnement et cadre de vie
- Jeux stade de foot, terrain de tennis
- SPANC

### **M<sup>me</sup> Malika Planche, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire :**

Elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions concernant :

- CCAS St Corneille
- Centre social LARES
- Restaurant scolaire-vie scolaire
- Personnel restaurant scolaire et ménage
- Associations
- Achats fournitures d'entretien / produits pharmaceutiques
- Site internet- communications
- SMU

### **M. Sylvain Barantin, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire :**

Il assurera en soutien aux adjoints et en nos lieu et place et concurremment avec nous, les missions concernant :

- Voirie rurale
- Chemins ruraux
- Collecteurs/fossés

Par arrêté, Michel Pré Maire désigne **deux conseillers délégués :**

- M<sup>me</sup> Martine Evrard.
- M<sup>me</sup> Aurélie Barré.

### **M<sup>me</sup> Martine Evrard, conseillère déléguée au Maire :**

Elle assurera en soutien aux adjoints et en nos lieu et place et concurremment avec nous, les missions concernant :

- Environnement et cadre de vie
- Fleurissement
- Cimetière
- Chemins de randonnées

### **M<sup>me</sup> Aurélie Barré, conseillère déléguée au Maire :**

Elle assurera en soutien aux adjoints et en nos lieu et place et concurremment avec nous, les missions concernant :

- Bulletin municipal Le Cornélien
- Vie scolaire
- Site internet - communications

# COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. Pré, président de droit de toutes les commissions

## • Commission urbanisme

Henri LERMENIER (Président délégué),  
Gérard BRETEAU, Thierry MONCHATRE,  
Martine EVRARD,

## • Commission travaux, patrimoine, éclairage public, sécurité

Henri LERMENIER (Président délégué)  
Christelle LEVASSEUR, Martine EVRARD, Karine BLIN,  
Michel VIRATELLE, Katy GUERIF, Fabien POIRRIER

## • Commission des finances

Christelle LEVASSEUR (Présidente déléguée)  
Thierry MONCHATRE, Fabien POIRRIER,  
Aurélien BARRÉ, Martine EVRARD

## • Commission voiries communales, chemins ruraux, collecteurs, SPANC

Henri LERMENIER (président délégué)  
Sylvain BARANTIN, Gérard BRETEAU,  
Michel VIRATELLE

## • Commission culture, communications, site internet, animations

Malika PLANCHE (Présidente déléguée)  
Aurélien BARRÉ (Vice-présidente)  
Christelle LEVASSEUR, Eric RAYNAL,  
Martine EVRARD, Annick RICHARD, Karine BLIN,  
Fabien POIRRIER, Katy GUERIF

## • Commission environnement et cadre de vie

Henri LERMENIER (Président délégué)  
Martine EVRARD (Vice-présidente)  
Katy GUERIF, Fabien POIRRIER, Michel VIRATELLE,  
Malika PLANCHE, Christelle LEVASSEUR

## • Commission vie scolaire (restaurant et école)

Malika PLANCHE (Présidente déléguée)  
Aurélien BARRÉ, Karine BLIN, Eric RAYNAL,  
Thierry MONCHATRE

## • Commission délégation service public

### Titulaires

Christelle LEVASSEUR, Henri LERMENIER,  
Thierry MONCHATRE

### Suppléants

Gérard BRETEAU, Sylvain BARANTIN,  
Michel VIRATELLE

## • Commission d'appel d'offre, jurys de concours

### Titulaires

Henri LERMENIER, Christelle LEVASSEUR,  
Katy GUERIF

### Suppléants

Malika PLANCHE, Martine EVRARD,  
Gérard BRETEAU

## • CCAS

### Membres au titre de représentants du Conseil

Municipal  
Malika PLANCHE, Annick RICHARD,  
Thierry MONCHATRE, Michel VIRATELLE

### Membres au titre des personnes extérieures au Conseil Municipal

Marie-Laure OLLIVIER, Aimée VIRATELLE,  
Françoise CHARTIER, Nadine EGGER

## • Commission des Impôts -CCID

### Au titre de la taxe foncière

Sylvain BARANTIN, Eric GEORGE, Alain DIVARE,  
Marie-Ange PEAN, Béatrice CAILHAU,  
Pascal CLEMENT, Emmanuel DULUARD,  
Loïc DELANGLE

### Au titre de la taxe d'habitation

Jacky PISSOT, Michel VIRATELLE, Gérard BRETEAU,  
Jean-Pierre ERNANDES, Fabien POIRRIER,  
Didier FROGER, Claude GEVEAUX, Guy SAVARRE

### Au titre de la CET

Stéphane PASQUIER, Pascal BEAUDOUX,  
Gilles JOB, Alex GENTIL

### Au titre extérieur de la commune

Bernard COUDRAY, Arsène DIVARÉ





## LE CCAS À SAINT CORNEILLE

Le Centre Communal d'Action Sociale est composé d'élus et de Cornéliens qui travaillent en collaboration avec des assistants sociaux du secteur. Il se réunit lorsqu'un dossier de demande d'aide financière est présenté, sous couvert de confidentialité. Le CCAS étudie le dossier et décide de la suite à donner.

Il propose aussi des moments conviviaux pour les aînés de la commune. Il organise traditionnellement, un repas annuel ainsi qu'un goûter de Noël pour les personnes de plus de 65 ans. Ce sont des moments importants qui sont vecteur de lien social entre les élus et les aînés de la commune. Cette année, le CCAS a décidé de distribuer un colis de Noël, pour tous les Cornéliens de plus de 65 ans. Ces colis sont constitués de produits achetés à l'épicerie et à la boulangerie du village. Une distribution en porte à porte a été faite par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

### Membres au titre de représentants du Conseil Municipal sont :

Malika PLANCHE, Annick RICHARD, Thierry MONCHATRE, Michel VIRATELLE

### Membres au titre des personnes extérieures au Conseil Municipal sont :

Marie-Laure OLLIVIER, Aimée VIRATELLE, Françoise CHARTIER, Nadine EGGER

## VOUS LES AVEZ PEUT-ÊTRE DÉJÀ RENCONTRÉS :

**Maxime ORSI** intervient depuis août sur un poste d'agent technique. Il est en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts. (CDD d'un an).

**Elodie BARREAU** occupe depuis septembre un poste d'accueil à mairie ainsi qu'à l'agence postale. Elle réalise aussi certaines tâches administratives (CDD d'un an).

**Céline BOBY** est recrutée depuis juin pour renforcer l'équipe qui intervient sur le temps de restauration scolaire ainsi que pour l'entretien des locaux (CDD d'un an).



Maxime  
ORSI



Elodie  
BARREAU



Céline  
BOBY

## UN ABRIBUS À LA CUMA

Dès sa prise de fonction le nouveau conseil a décidé d'installer un abribus au niveau de la CUMA, pour la rentrée scolaire de septembre.

La commune a acheté pour l'euro symbolique une bande de terre à la CUMA afin d'effectuer un aménagement d'ensemble du site avec le busage des fossés, clôtures et installation de l'abribus. L'aménagement et la dalle béton ont été confiés à l'entreprise Fouquet.

L'abribus et les clôtures ont été achetés par la commune, et la mise en place a été effectuée par nos agents techniques Arnaud et Maxime.

Cet aménagement profite depuis le 20 novembre de l'éclairage public solaire, ainsi les usagers peuvent en toute sécurité prendre leur bus.

### FINANCEMENTS :

**Coût des travaux et de l'abribus : 9748,56 €**

### Recettes :

**Subvention du département au titre des amendes**

**de Police : 6839,00 €**

**Récupération de la TVA : 1624,76 €**

**Autofinancement communal : 1284,80 €**



Michel Pré

## ECLAIRAGE SOLAIRE

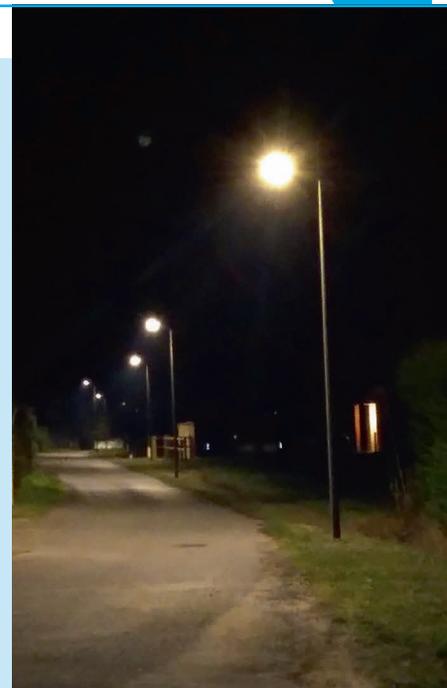
Au fil des ans, le nombre de constructions neuves s'intensifie, repoussant un peu plus les limites bâties. Mais l'éclairage public n'existant pas, le conseil municipal décide de faire des études pour alimenter ces réseaux en câblage enterré. Les prix de terrassement sont élevés et l'exécution présente des risques de coupures dues aux différentes canalisations en place. C'est pourquoi il opte pour un éclairage solaire, supprimant ainsi des kilomètres de tranchées.

Un appel d'offres est lancé le 23 juillet 2020 pour une remise des prix le 14 août.

L'entreprise Citéos présentant la meilleure offre technique et financière a été retenue.

Après signature du marché, les travaux démarrent début octobre. A ce jour, ils sont réalisés à plus de 60%. Les finitions et réglages auront lieu début janvier 2021, après réception du matériel de communication par radiofréquence permettant des interactions par zone, par rue ou même par pylône.

Ce projet autonome, Energie verte n'ayant aucune influence sur le budget, nous permet de rejoindre la vingtaine de communes sarthoises qui ont déjà adopté cette démarche..



**Le coût financier de l'opération : 211 200,00 € TTC.**  
**Récupération de TVA : 35 200,00 €**  
**Subvention de la région Pays de la Loire : 17 944,00 €**  
**Emprunt : 100 000 €**  
**Autofinancement de la commune : 58 056,00 €**

## LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) S'EST TROUVÉ UN NOUVEL EMPLACEMENT



L'aménagement du centre bourg et la mise en place d'un arrêt de bus sécurisé aux normes pour accueillir les personnes à mobilité réduite a obligé l'ancienne commission environnement et cadre de vie à choisir un nouvel emplacement du

PAV. Ceci afin d'apporter à l'ensemble des habitants la possibilité de déposer les verres et les cartons non loin du centre bourg pour que notre population plus âgée et moins mobile puisse utiliser ce service en toute quiétude ; et éviter les dépôts sauvages.

La commission a donc choisi d'intégrer ce PAV dans la cour de l'atelier municipal avec accès depuis le domaine public avec le marquage d'un arrêt minute au sol. L'entretien du site étant facilité par la proximité de nos agents techniques.

Bien sûr, l'emplacement a soulevé quelques mécontentements auprès des riverains mais le bon sens des élus a privilégié le service public de proximité et la sécurité aux rumeurs partisans.

Le nouveau conseil municipal a confirmé cet emplacement lors d'un vote, par 14 voix pour et 1 abstention.

**Quelques aménagements complémentaires ont été effectués afin de prendre en compte certaines remarques des riverains.**

- Mise en place d'un sens interdit sauf pour les riverains, afin de limiter la circulation dans le lotissement,
- Pose de panneaux vitesse limitant la vitesse à 30 KM/H dans le lotissement,
- Aménagement par panneaux fléchés du parking devant le PAV afin de faciliter le retour par le chemin des Rousselières.

Tous ces aménagements ont fait l'objet d'un arrêté municipal.

**Mise en place d'horaires de dépôts : 9H/19H semaine et samedi.**

**Interdit le dimanche et jours fériés.**

**Je demande à la population de respecter ces horaires.**

Croyez bien que tout le conseil élu et moi-même mettons tout en œuvre pour rendre service aux Cornéliennes et aux Cornéliens avec responsabilité et sens du devoir.



## FLEURISSEMENT

En juillet, nous avons pour habitude de voir la commission sillonner les routes de notre village.

Malheureusement cette année cela n'a pas pu être possible. En 2020, il était prévu l'aménagement paysager du centre bourg, sauf que la Covid étant arrivée, il a fallu changer nos plans. Nous avons décidé de fleurir notre village.

Vous avez été nombreux à admirer ces fleurs multicolores, ainsi que les arches à chaque entrée de notre commune.

Nous avons été félicités par un bon nombre de nos cornéliens ainsi que des gens de passage. Toute l'année, vos employés communaux mettent tout en œuvre pour fleurir nos parterres, jardinières, arches et maintenir la commune accueillante.

Ce sont 1301 plantes qui ont été plantés, 44 arbustes pour regarnissage à différents endroits, l'apport de terre végétale et paille pour un coût de 3 863,06 TTC



## RESTAURANT SCOLAIRE



Les enfants ont vu un nouvel appareil arriver dans leur salle de restaurant.

Un petit Smiley qui passe du vert à l'orange puis au Rouge

Il s'agit en fait d'un dispositif préventif afin de les sensibiliser au bruit

Cela permet aux équipes encadrantes de mesurer les décibels et de demander aux enfants de baisser le volume !

**Coût de cet achat : 816 € TTC**

## ENVIRONNEMENT | CADRE DE VIE

### LA NOUVELLE NUMÉROTATION



Lancée lors de la précédente mandature, la démarche de dénomination des voies et de numérotations des maisons en zone rurale, a pris fin en septembre 2020.

La numérotation de chaque maison de notre commune a pour but d'améliorer les services rendus à la population. En effet, c'est une demande très forte des services de secours, des sociétés de livraison et aussi une nécessité pour le déploiement de la fibre. Chaque habitation doit avoir un code HEXACLE pour être éligible à la fibre.



L'HEXACLE est le référentiel des numéros dans les voies de France extraits des données de production de La Poste, enrichi d'une clé alphanumérique qui codifie les adresses géographiques (voies et numéros).

La commission a beaucoup travaillé sur ce dossier, et a adopté le système de numérotation métrique ; c'est-à-dire la distance depuis le début de votre voie (extrémité la plus proche du centre bourg), jusqu'à votre habitation.

La commission a privilégié les noms de lieux dits existants pour nommer les voies, espérant ainsi conserver l'histoire de notre territoire. Les membres de la commission ont également souhaité que les noms de lieux dits de vos habitations demeurent en complément d'adresse.

La zone rurale a reçu un courrier accompagné de sa plaque de numéro.

Il a été décidé une charte graphique différente pour la zone rurale et la zone urbaine :

- Zone rurale : Panneau beige avec une écriture bordeaux
- Zone Urbaine : Panneau Bleu, lettre blanche

Coût d'acquisition des panneaux : 8903€ TTC

**Il est rappelé aux habitants de la zone urbaine, que vous pouvez vous adresser en mairie pour retirer votre plaque de n° de Rue.**

# LA FIBRE



## Dernière ligne droite pour la Fibre à St Corneille

Nous sommes heureux de vous annoncer que les travaux liés au déploiement de la fibre sont terminés.

Nous sommes actuellement dans la période de carence commerciale de 3 mois.

Si vous allez sur le site <https://lafibrearrivechezvous.fr/> vous pourrez vérifier que votre habitation est bien éligible à la fibre. Nous procédons actuellement à des vérifications d'adresse, car certaines habitations n'ont pas de pastille mais sont bien prévues dans le déploiement.

**A compter de la semaine n°06 de 2021, soit mi-février 2021, vous pourrez souscrire à une offre des opérateurs présents sur le réseau et bénéficier de la vitesse de la Fibre.**

Dès que votre Pastille est verte vous pouvez souscrire à un abonnement fibre auprès d'un opérateur.

## LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS : MODE D'EMPLOI !

L'action engagée par le Conseil départemental, permettra à tous les Sarthois d'avoir accès à une connexion Internet Très Haut Débit, d'ici la fin 2022, grâce au réseau de fibre optique départemental.

Avec 250 communes sarthoises impactées, sur 341 concernées, dont 122 couvertes à plus de 80 %, la Sarthe se positionne aujourd'hui comme le département le plus avancé des Pays de la Loire en matière d'accès à la fibre optique.

En choisissant de raccorder en priorité les territoires les plus isolés, le Conseil départemental confirme sa volonté de participer à la transition numérique actuelle. Cela a été rendu possible grâce aux financements du Département et des Communautés de communes, avec le soutien de la Région, de l'Europe et de l'État..

### La fibre pour quels usages ?

La fibre permet, en simultané, tous les usages en un même point. Télétravail, divertissement, télé-médecine, visios... avec la fibre, plus de problèmes de connexion ! Les treize opérateurs présents sur le réseau proposent des offres, à chacun de choisir celle qui lui paraît le mieux adaptée, les débits sont symétriques, le Wifi plus performant, la possibilité de multiples connexions est accrue.

Vous pouvez tester votre éligibilité à la fibre optique. Il suffit de rentrer votre adresse pour savoir, via une cartographie interactive, si vous êtes éligible. Mis à jour en permanence, le site de Sartel THD suit en temps réel le déploiement du Très Haut Débit.



AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,  
**VERS LA FIBRE  
POUR TOUS !**

Un site pour savoir si vous  
êtes éligible à la fibre :  
[lafibrearrivechezvous.fr](https://lafibrearrivechezvous.fr)



**Attention : pour être relié à la fibre optique, il faut en exprimer la demande en souscrivant un abonnement auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau. C'est ensuite celui-ci qui opérera le raccordement au réseau Sarthe Numérique.**



La liste des opérateurs\* présents sur le réseau de Sarthe Numérique est régulièrement mise à jour sur le site [lafibrearrivechezvous.fr](https://lafibrearrivechezvous.fr)



\*La politique commerciale des opérateurs est de leur seule responsabilité, lors d'un premier contact, si un opérateur vous indique qu'il n'est pas encore présent sur le réseau, vous pouvez vous adresser à un autre opérateur pour bénéficier du service sans attendre.



## ECOLE PUBLIQUE

### ECOLE PUBLIQUE DE SAINT CORNEILLE :

34, Grande rue – Tél. 02 43 27 52 89  
Courriel : ce.0720651s@ac-nantes.fr – Blog : <http://classece.canalblog.com>  
Horaires : 8h45-11h45 et 13h30-16h30  
Accueil : à partir de 3 ans



**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAUTAIRE "LA MARELLE"**  
Horaires : 7h30-8h45 et 16h30-18h30  
Tél. 02 43 27 97 00

**RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL : Tél. 02 43 27 97 00**

**COLLÈGE DE SECTEUR : Wilbur Wright de Champagné**  
Tél. 02 43 89 52 01 - <https://clg-wwright.sarthe.e-lyco.fr/>

### ORGANISATION 2019/2020 :

**PS-MS** : M<sup>me</sup> ROSSIGNOL Stéphanie ou M<sup>me</sup> OBBA Alexandra, assistée de M<sup>me</sup> GOUPIL Nathalie

**MS-GS** : M<sup>me</sup> ROBINEAU Marie, assistée de M<sup>me</sup> MAILLARD Coralie ou M<sup>me</sup> GASNIER Jessica

**GS-CP** : M<sup>me</sup> PASTOR Chantal, assistée de M<sup>me</sup> PINTHON Edwige

**CP-CE1** : M<sup>me</sup> KRIZEK Anne-Sophie et M<sup>me</sup> FAUCHON Emma (le mardi)

**CE1-CE2** : M. PAULOIN Hugues

**CE2-CM2** : M<sup>me</sup> RAOUL Géraldine

**CM1** : M. LOUVET Fabrice, Directeur et M<sup>me</sup> FAUCHON Emma (le lundi)

#### soit 7 classes pour 179 élèves

Inspecteur de l'Education nationale, circonscription Le Mans Est : M. MONBRUN – 02 43 84 74 74

Centre Médico-scolaire : Docteur MAS, Mme LEBLOND Fabienne (infirmière) : 02 43 89 18 20

Réseau d'aides aux enfants en difficultés (R.A.S.E.D.) de Champagné : 02 43 89 09 31

Mme FOUGERAY-DUTARD (Psychologue) – Mme LORIEUX (Rééducatrice)

3 AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) :

Mesdames KARAL-COUTABLE Songül, LEVRON Sarah, ZID Marie

1 Service Civique : Madame FERREIRA LOPES Mégane



### L'ÉCOLE, C'EST AUSSI :

- une **BCD** (Bibliothèque-Centre-Documentaire), une **salle d'activités**, une salle de motricité, 6 classes équipées de **vidéoprojecteurs** interactifs, 2 cours et 1 préau, une salle de motricité.
- une association scolaire « **Accolade** » qui finance la plupart des sorties des élèves.
- un accueil périscolaire communautaire "**La Marelle**", un restaurant scolaire communal.
- un **groupe de parents élus au Conseil d'Ecole** : Mesdames **BANNIER ; BLANCHARD ; BLIN ; CHARLOT-PEYRAMAYOU ; COLAS, GARRIGUES-LOUCHE ; GAUDRÉ-POLIGNÉ ; POTIER ; ROBIN ; Monsieur GAUDRÉ**
- une **Association de Parents** très active qui soutient l'école : [ape.stcorneille@gmail.com](mailto:ape.stcorneille@gmail.com)

## LES MOMENTS FORTS DE 2020/2021 :

Les projets et les activités en cette année scolaire marquée par la pandémie sont tous soumis au protocole sanitaire. Ainsi de nombreux projets impliquant la présence d'intervenants ou des regroupements, sont ajournés au moment où sont écrites ces lignes. Il en va de même pour certaines activités (natation notamment).

Nous sommes cependant engagés dans l'organisation des activités suivantes :

**Pédagogiques : Prix des lecteurs de l'école de Saint-Corneille :** L'école organise son 9e « Prix des Lecteurs » avec le soutien de l'Association des Parents d'Elèves. En juin 2021, chaque enfant sera amené à voter pour son livre préféré.

**Culturels : sensibilisation à la danse avec Christine JUTEAU,** danseuse professionnelle (maternelle, CP, CE), **spectacles vivants** à Coulaines.

**Visites : Journée d'accueil au collège** de Champagné (CM2) – Classe de découverte Moyen-âge à Doué en Anjou (49) du 6 au 9 avril 2021 (CM1 et CM2) ; Visite de l'église de Saint-Corneille (GS-CP) – Visite de la chèvrerie de Saint-Corneille (GS-CP)

**Prévention : formation des médiateurs de récréation** (CM), ateliers sur **les 5 sens et le goût** (maternelle, CP), **atelier « éducation à la sexualité »** (CM2) avec Mme LEBLOND Fabienne, infirmière de l'Education nationale.

**Des informations, des photos, des vidéos sur le blog de l'école :** <http://classece.canalblog.com>

## DATES À RETENIR :

- **La Fête de l'école aura lieu le dimanche 27 juin 2021 :** c'est toujours un grand moment dans la vie de la commune ; n'hésitez pas à venir vous y détendre en famille. Les bénéfices de cette journée alimentent les caisses d'Accolade. Les billets de souscription seront en vente à l'école et auprès des enfants.



## COUP DE PROJECTEUR SUR : LE SERVICE CIVIQUE

L'accueil d'un volontaire en Service Civique est pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité et un projet personnel d'engagement d'un jeune. Ainsi, une mission de Service Civique doit être autant utile aux jeunes qu'utile à l'organisme qui l'accueille.

C'est ainsi que nous avons confié à **Madame Mégane FERREIRA LOPES** différentes missions comme celles :

- d'accompagner la formation des élèves médiateurs de récréations
- d'apporter un soutien aux élèves en situation de handicap et à leur AESH
- d'assurer une aide au respect du protocole sanitaire
- de faire vivre la BCD de l'école
- de sensibiliser à la biodiversité
- de participer aux ateliers culturels mis en place dans les classes.

## INSCRIPTIONS POUR 2020/2021

**Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2021** se font auprès du Directeur, à partir de début mars, chaque jour avant 8h35 ou à partir de 16h30 et le lundi toute la journée. Prendre rendez-vous au préalable (02 43 27 52 89).

Pour les enfants de maternelle, ceux-ci devront impérativement avoir 3 ans faits avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et être propres.

## VACANCES SCOLAIRES POUR 2020-2021 ÉCOLES ET COLLÈGES - ZONE B

- Hiver : du 19/02 au 08/03/21
- Printemps : du 23/04 au 10/05/21
- Congés : du 11/05 au 17/05/2021
- Été : mardi 06/07/21
- Rentrée 2021 : jeudi 02 septembre

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



## ACTEURS ÉCONOMIQUES

**ALEX GENTIL** n'a pas eu peur de se jeter dans l'aventure. En 2016, âgé de 19 ans, il a créé son entreprise d'aménagement extérieur et entretien d'espaces verts sur la commune de Savigné L'Evêque puis ensuite transférée à Saint-Corneille.

Titulaire d'un BEP puis Bac Pro, obtenus à Verneil-le-Chétif. « Ma formation en alternance m'a permis de travailler en entreprise et donc d'être sur le terrain.

Quelques mois passés comme salarié ont confirmé mon choix et m'ont donné envie de m'installer. » Le goût du travail, il l'a appris avec son grand père tout petit « René Martineau, mon grand-père était artisan maçon à Saint-Corneille. Tout gamin, dès que l'école était finie et pendant les vacances, j'allais le retrouver sur ses chantiers, il faut dire que ma nounou c'était ma mamie Simone ».

Depuis mars, un ouvrier est venu en renfort, quelque temps intérimaire suivi de l'embauche d'un apprenti depuis trois ans, ayant obtenu son bac pro. A ce jour, il est en formation pour une spécialisation maçonnerie.

Alex est à votre disposition pour les créations de terrasses, parterres, réalisations d'allées, de murs, plantations, engazonnement, débroussaillage, tonte, taille abattage, désherbage, ainsi que pour les collectivités.



Portail  
Clôture  
Cours/Allées  
Terrassement  
Décors minéraux  
Maçonnerie paysagère  
Entretien des espaces verts

Alex GENTIL  
06 40 13 49 51

[alexgentil.pro@hotmail.com](mailto:alexgentil.pro@hotmail.com)

18 route de Plaisance - La Saugrenière  
72460 Saint-Corneille

A votre service pour vos aménagements extérieurs

### SARL CYRIL RENOUE



**Un électricien-plombier-chauffagiste sur la commune !**

La SARL CYRIL RENOUE dont le siège social est situé 6 impasse des Bleuets dispose d'un entrepôt Rue Neuve - « Le Champ du Coudray ».

Son gérant : Cyril RENOUE, 36 ans, marié et deux enfants, originaire de Lamnay et habitant de Saint Corneille.

Bagages en poche (BEP et BAC PRO Maintenance des Systèmes Mécaniques et Automatisés), Cyril dès 18 ans entre dans le monde professionnel avec un parcours riche.

Pendant 2 ans salarié et responsable d'agence du Groupe CLEMESSY à Bessé/Braye, le sens d'entreprendre se fait très vite sentir et Cyril RENOUE crée sa première entreprise d'Electricité-Plomberie-Climatisation à BOUËR qu'il exploitera pendant 8 ans.

Puis pendant les 5 années suivantes, il reprend le statut salarié pour le Groupe mayennais DESSAIGNE dans le but de développer l'entreprise sur le territoire sarthois (La Ferté Bernard puis Arnage).

Par volonté d'indépendance, il recrée sa propre société le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Saint Corneille, commune dont il est par ailleurs habitant depuis 2016.

La SARL CYRIL RENOUE intervient dans les domaines des travaux d'électricité, plomberie, chauffage, climatisation et ventilation, aussi bien en installation qu'en entretien.

Fort d'un solide réseau professionnel, Cyril RENOUE propose ses services auprès des particuliers et des professionnels (sociétés industrielles ou de services) mais aussi plus

spécifiquement auprès d'établissements scolaires sous l'égide de la Fondation Cénomane notamment.

L'entreprise emploie actuellement 1 salarié, mais compte tenu de la progression constante de son activité depuis sa création, elle envisage le recrutement de 2 salariés supplémentaires ! Mais comme beaucoup d'employeurs, Cyril RENOUE éprouve quelques difficultés de recrutement, notamment auprès des jeunes à former.

Cette « petite entreprise » ne connaît donc pas la crise, notamment pas celle liée au COVID19 pour le moment, puisque le léger ralentissement du printemps 2020 aura vite été comblé à partir de l'été suivant.

Le sens de l'effort et l'épanouissement dans l'entrepreneuriat de ce jeune artisan Cornélien, en dépit des quelques contraintes administratives laissent espérer une année 2021 positive !

**Du Lundi au Samedi - 06 21 41 53 50**

**f Entreprise-Cyril-Renou**

**Cyril RENOUE**

Electricité courants forts et faibles  
Plomberie - Chauffage - Ventilation - Climatisation  
Installation - Entretien - Dépannage



6 impasse des Bleuets  
72460 SAINT CORNEILLE  
Tel : 06.21.41.53.50  
E-mail : renou.cyril@orange.fr

*La Maîtrise des Energies*

## SARL ADRIEN PAYSAGE



A la recherche d'un nouveau défi, Adrien POISSON s'est installé sur la commune de Saint Corneille en mai 2018 en y créant sa société SARL ADRIEN PAYSAGE dont le dépôt est situé Rue Neuve – « Le Champ du Coudray ».

Adrien, ce jeune entrepreneur de 25 ans, habite également la commune depuis son

implantation professionnelle.

Titulaire d'un BAC Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole et d'un BTS Analyse et Conduite de Système d'Exploitation et fort d'une expérience de 3 années en salarié sur une exploitation agricole près de La Ferté Bernard d'où il est originaire, Adrien se prédestinait un avenir professionnel dans le secteur agricole à la tête de sa propre exploitation.

Les difficultés de financement d'un tel projet et des contraintes familiales l'ont amenées à se réorienter. C'est ainsi qu'il décide de se lancer dans l'aménagement paysager, s'appuyant sur les conseils de ses proches dans ce domaine.

Par compromis géographique, il quitte le secteur de La Ferté Bernard et le voilà à Saint Corneille !

**La société ADRIEN PAYSAGE est spécialisée dans :**

- La pose de clôture
- Le terrassement
- Les aménagements de cours et parterres
- Les terrasses bois
- La prestation de main d'œuvre en milieu agricole et auprès d'autres artisans

Adrien intervient principalement auprès de clients particuliers dans le département de la Sarthe et départements limitrophes, son meilleur vecteur de développement étant « le bouche à oreille ».

Depuis son installation, le chiffre d'affaires de la société ADRIEN PAYSAGE est en croissance constante et n'a pas été impacté économiquement par la crise liée au COVID19 en 2020. « Pour 2021, l'objectif est de faire aussi bien voire mieux ! »

Malheureuse et ponctuelle perturbation malgré tout en septembre 2020 en raison du vol d'une remorque professionnelle et de matériel électroportatif, mais qui n'a entaché en rien le dynamisme et l'enthousiasme de ce jeune chef d'entreprise Cornélien.

**Du Lundi au Vendredi - 07 81 95 79 72**

**www.adrien-paysage.com -  Adrien.poisson.paysage**



## FOOD TRUCK « NEWFEEL PIZZA »

Depuis le 3 novembre dernier le food truck « **NewFeel Pizza** » vous accueille chaque mardi de 18h à 21h sur le parking des écoles pour vous proposer sa carte de pizzas toutes cuites au feu de bois !

**N'hésitez pas à venir les découvrir.**

**Commandes au 06.60.40.87.41**





# COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU LE CONFINEMENT :

## RENCONTRE AVEC MARIE ANGE PÉAN,

Tout d'abord merci à notre clientèle, de nous avoir contactée pendant le confinement car à partir du 3 avril 2020, nous avons eu le droit de vendre le plant de légumes. Pour gérer un flux régulier de clientèle lors de la récupération des commandes, celles-ci se sont faites par téléphone avec jour et heure précises. Pendant les trois semaines l'inquiétude était immense. Les cultures qui devaient se vendre à la deuxième quinzaine de mars et pour « les rameaux » ne se sont pas vendues (pensées, pâquerettes, myosotis, primevères, plantes vivaces et arbustes de printemps).

### Horticulture-Pépinière

Marie-Ange PÉAN



Plants de légumes  
Plantes vivaces  
Arbres fruitiers

Plantes à massifs  
Arbustes  
Rosiers

Vente au détail

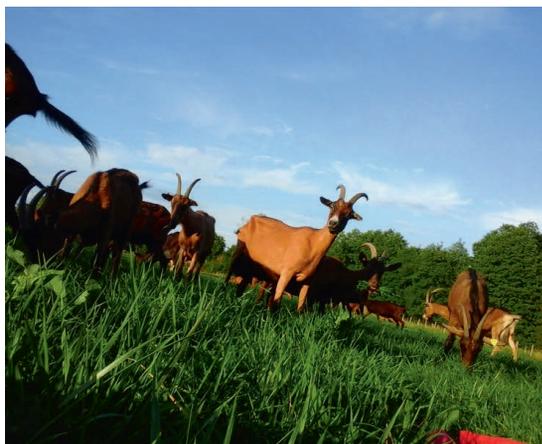
Le plus difficile et injuste a été de subir pendant ces trois semaines, et de voir que les grandes surfaces vendaient du plan de légumes, des fleurs de saison, les fleurs des rameaux, alors que pour nous productrices et producteurs, c'était interdit. Nous avons gardé espoir et continué de travailler sans répit, pris des décisions, en réorganisant sans cesse au pied levé, continué à cultiver les plants de tomates, géraniums, surfinias, verveines, lantanas, etc...qui étaient déjà en culture et aussi poursuivre les semis.

Pour permettre aux végétaux cultivés sous abris, de rester compacts, de ne pas pousser trop vite, il fallait gérer l'arrosage. (Nous ne savions pas quand la vente se ferait ?)

L'horticulture est un métier où l'on vit avec les aléas du temps, rien n'est sûr (canicule, manque ou excès de pluie) et en 2020 ce virus qui surgit au moment où toute la nature se réveille et tout s'est arrêté sauf le chant des oiseaux que nous avons entendus plus que jamais.

Encore merci à nos clientes et clients, qui nous ont permis de traverser ce printemps, pour que l'on puisse continuer d'exercer notre travail avec passion.

Marie Ange PEAN  
Lydie et Eliane  
Nicole et Claude



## ÉRIC ET BÉATRICE

sont installés depuis décembre 1989, éleveurs de 70 chèvres laitières à La Pointe sur notre commune, aidés d'une salariée.

Leurs principales activités sont l'élevage et la transformation. Exploitation biologique

**La vente directe des fromages de chèvre « le p' tit chèvre Sarthois » représente :**

- 25% à la ferme,
- 50% sur les marchés,
- 25% en dépôt dans les magasins.

Comment avez-vous vécu la période de confinement

En plein pic de lactation, la COVID est arrivée.

Il a fallu conjuguer les ventes directes sur les marchés et, à cela s'est ajoutée une intervention chirurgicale pour Eric.

Ce fut une période très compliquée.

Suite au surplus de lait, ils se sont tournés vers un fromager sur La Ferté Bernard et vers un confiturier.

Une chaîne de solidarité s'est rapidement mise en place, notamment, par le biais de la Mairie de Lombron, qui a obtenu une dérogation afin de poursuivre les marchés les vendredis, et par la Mairie du Mans qui a transmis leurs coordonnées.

Les particuliers ont toujours eu l'autorisation de venir acheter les fromages à la ferme, en regroupant les commandes des voisins, car les producteurs avaient le droit de vendre en direct.

Ce qui a engendré un accroissement de travail lié à la préparation des colis.

Ils ont également continué à assurer la livraison sur les différents points de dépôts dans les épiceries des communes environnantes ainsi qu'aux aînés.

A leur tour, de jouer la carte de la solidarité auprès du personnel soignant de l'Hôpital (don de fromages), et l'annulation de factures chez leurs restaurateurs.

De cette période de pandémie, nous retiendrons 2 mots : **SOLIDARITE et SPORTIVITE.**

**Rappel des heures d'ouvertures au public pour la vente :**

- du lundi au samedi : 8H - 12H
- les dimanches et les jours fériés : 8H -11H



# FRELON ASIATIQUE



© Q. Rome / MNHN

## Ce qu'il faut savoir sur ce prédateur.

La destruction des nids de frelons asiatiques est enfin à la charge de l'état.

Par un décret en date du 21 avril 2017, publié en toute discrétion au journal officiel du 23 avril 2017 (décret n° 2017-595) les préfets ont maintenant l'obligation de la prise en charge sous leur responsabilité et à leurs frais, de la destruction des nids de frelons asiatiques, quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public.

Tout citoyen est en droit de réclamer son application.

Il est possible de piéger d'une manière efficace, soit avec une bouteille en plastique lisse (eau gazeuse) soit avec un piège cloche vendu dans le commerce.

La préparation de la bouteille est simple : faire un trou de diamètre 10 mm à environ 10 cm du fond sur deux côtés de la bouteille, enlever les bavures, faire un trou dans le bouchon pour pouvoir passer une ficelle ou un bout de fil de fer pour faire un système d'attache qui permettra de suspendre la bouteille.

La composition de l'appât est simple : deux cuillères à soupe de grenadine ou sirop de cassis, deux cuillères de vinaigre, et un panaché.

Pour le piège cloche du commerce, il faut doubler le volume.

Il est souhaitable de commencer à les piéger dès le mois de mars, ce qui permet de prendre les fondatrices de nids, et de poursuivre jusque fin octobre.



# PERCHE SARTHOIS



**Le Pays du Perche sarthois**, est un établissement public créé en 1995 ; structure de coopération au service des collectivités pour la mise en œuvre de projets de développement du territoire.

Les adhérents sont le Conseil départemental de la Sarthe et les Communautés de communes : Maine Saosnois, Gesnois Bilurien, Huisne sarthoise, Vallées de la Bray et de l'Anille.

Son territoire regroupe 85 communes et près de 85 000 habitants.

Le Perche sarthois porte des actions dans les domaines suivants :

- la préservation et la valorisation du patrimoine, dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire,
- la réalisation de l'inventaire général du patrimoine,
- le développement de l'offre touristique locale et la promotion touristique,
- la commercialisation de circuits touristiques pour les groupes,
- la planification stratégique par la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial
- le développement des circuits alimentaires de proximité dans les restaurants scolaires,
- la mise en œuvre des politiques contractuelles,
- l'animation du Conseil de Développement,
- les conseils aux porteurs de projets publics et privés.

Le 21 septembre 2020, les 106 délégués titulaires au Comité syndical ont élu Monsieur Pierre CRUCHET, nouveau Président du Perche Sarthois, succédant ainsi à Monsieur Philippe GALLAND.

Tous les documents, toute l'actualité du Perche Sarthois sont à retrouver sur le site internet [www.perche-sarthois.fr](http://www.perche-sarthois.fr) ou sur la page Facebook du Perche Sarthois : <https://www.facebook.com/perchesarthois>

**Contact : Tél. 02 43 60 72 77**

Pays du Perche Sarthois,  
24 avenue de Verdun BP 90100  
72404 La Ferté-Bernard





# CENTRE LARES

(Lieu d'Accueil de Rencontre, d'Ecoute et de Solidarité)

1 place - Jacques Moreau - 72450 MONTFORT LE GESNOIS  
Tel. 02.43.76.70.25 - mail. contact@cslares.fr - Site : cslares.fr



Centre Social LARES  
Lieu d'Accueil, de Rencontre, d'Ecoute et de Solidarité

**Présidente :**  
Christine Marchand

**Directrice :**  
Anne PICHARD

**Directrice financière :**  
Christelle BERHAULT

Le centre LARES propose ses activités et services à TOUS les habitants du territoire sans distinction d'âge ou de situation sociale. Il suffit de s'acquiescer d'une adhésion familiale annuelle de 8€.

Collectivités, associations ou particuliers, chacun peut adhérer au centre LARES.

## NOS ACTIONS

### Parentalité :

- Pendant les vacances scolaires, des activités sont proposées aux enfants avec leurs parents. Chaque jour nous sommes présents dans une commune du territoire et proposons un loisir différent.
- Hors vacances scolaires, des forums, des soirées thématiques, des temps d'échanges vous sont proposés.
- Un espace dédié à la parentalité est à votre disposition dans nos locaux. Vous pourrez y trouver de la documentation, rencontrer l'animatrice, échanger avec d'autres parents ou jouer avec vos enfants.
- Besoin de vacances mais pas de budget ? Qu'à cela ne tienne nous sommes là pour y remédier et réaliser votre rêve.

### Petite enfance :

- Gestion des crèches de Lombron et Saint Corneille

### Épicerie sociale et solidaire :

- 'épicerie sociale « le panier » accueille les familles en difficulté mais propose également des produits locaux accessibles à tous (légumes, miel, fromage de chèvre, produits de toilette) n'hésitez pas à venir nous rendre une petite visite et pourquoi pas prendre un café. Ouverture les vendredi de 9h-12h / 14h-18h et samedi 9h-11h30.
- « Les intervals » de l'écoute sont présents aux heures d'ouverture de l'épicerie. Des bénévoles formés à l'écoute sont à la disposition de tous les habitants qui ressentent le besoin de parler. Ce service est confidentiel, anonyme et gratuit.

### Participation des habitants

Afin d'être au plus près des attentes de chacun, un comité d'habitants est créé. Son rôle est d'être le porte parole des habitants et de faire connaître les attentes, les besoins ou les envies de nos concitoyens pour mettre en place des actions ou des activités qui répondent à leurs demandes. Si cet espace de rencontres vous intéresse, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Toutes les idées sont intéressantes, la convivialité est de rigueur.

Retrouvez l'ensemble des activités sur le site cslares.fr ou sur la page facebook parentalité lares

Nous recherchons notamment des personnes désireuses de donner un peu de leur temps et de leurs compétences auprès des clients de l'épicerie solidaire et autres activités. N'hésitez pas à nous contacter ou passez nous voir.

## PERMANENCES & SERVICES AU CENTRE LARES

### MULTI-ACCUEILS

**Le jardin des p'tits loups St Corneille**  
02.43.57.05.80

**Les Queniaux à Lombron**  
02.43.89.47.44

### SERVICES

**Alcool écoute Dominique MAILLARD**  
2<sup>e</sup> mardi de chaque mois 20h30 salle Thoury

**ASSISTAN'E SOCIALE S. MARQUENTIN**  
Jeudi de 9h à 12h sur rdv au **02.43.89.50.29**

**CARSAT** 3 premiers mardis de chaque mois sur rdv au **3960**

**CIDFF MmeGuillou**  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois 9h30 à 12h30 sur rdv au **02.43.76.70.25**

**CONCILIATEUR DE JUSTICE**  
1<sup>er</sup> mardi et 3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois 9h à 12h sur rdv au **02.43.76.70.25**

**Épicerie solidaire Angélique GUILLAULT**  
vendredi 9h 12h 14h 18h Samedi 9h 12h

**ESSAIMAGE M. BELLENFANT/Mme LEROYER**  
**02.43.34.72.17**

**FAMILLES RURALES Mme FOUCAULT** Mardi de 14h à 16h **02.43.39.75.01**

**INALTA FORMATION Mme HERSANT**  
**02.43.80.37.28**  
Lieu d'écoute vendredi et samedi de 9h à 12h à l'épicerie solidaire (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois)

**MISSION LOCALE LA FERTE BERNARD**  
sur rdv au **02.43.71.70.33**

**PMI MmeMOREAU**  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi par mois 14h à 16h au **02.43.89.50.29**

**PSYCHOLOGUES**  
**Anne GENDRON** sur rdv au **06.01.40.84.65**  
**Katia PIETRAIN** sur rdv au **06.38.64.67.37**

**REEDUCATRICE DE L'ECRITURE Mme DEROUINEAU**  
SAMEDI MATIN SUR RDV AU **06.11.11.55.85**

### LOISIRS CRÉATIFS & BIEN ÊTRE

**Atelier couture** avec **Blandine de MONTGOLFIER**  
Lundi matin 9h30 à 11h30 salle Thoury Au **07.66.76-46.74**

**Travaux d'aiguilles** avec **Marie-Christine Mouy**  
Jeudi de 14h à 16h

**Conversation anglaise** avec **Alice HARVEY**  
Tous les mercredis 18h à 20h au Cenb-e LARES

**Encadrement** avec **Marie-Claude AFFICHARD**  
Jeudi 13h45 à 16h15 salle Thoury

**Naturopathe** avec **Elizabeth MANGA**  
sur rdv au **06.63.77.80.60**

**Repair' Café** avec Christian  
1<sup>er</sup> samedi de chaque mois Salle Thoury

**Shiatsu** avec **Nathalie LANDRY**  
sur rdv au **06.82.90.77.20**

**Sophrologie** avec **Isabelle FLECHARD**  
Jeudi 19h45 à 20h45 salle Thoury Au **06.51.90.24.14**

# RAMI

**Le Relais Assistants Maternels intercommunal** est un service gratuit à destination des parents, des futurs parents, des enfants ainsi que des assistants maternels agréés du Gesnois Bilurien.

Il se déploie en 2 grandes missions :

- Un **lieu d'animation** par l'organisation de matinées jeux et rencontres en itinérance, de temps festifs ponctuels, de soirées de professionnalisation à destination des assistants maternels pour rompre l'isolement, échanger sur les pratiques et participer à l'observation de l'enfant
- Un **lieu ressource par la diffusion d'informations sur les droits et les obligations** en tant que parents employeurs et assistants maternels, accompagner les familles dans leur recherche de mode d'accueil, soutenir la professionnalisation des assistants maternels lors de permanences administratives

Le RAMi mène un travail de partenariat auprès d'acteurs locaux (mairies, médiathèques, théâtres, associations, services internes CDC...). Dans sa mission d'information aux familles, le service dispose notamment **d'une liste actualisée des assistants maternels agréés du territoire Gesnois Bilurien.**

Site internet <https://www.cc-gesnoisbilurien.fr/famille/ram/>

Nos coordonnées : [rami@cc-gesnoisbilurien.fr](mailto:rami@cc-gesnoisbilurien.fr) ou le 02.21.76.08.49

## INFOS PRATIQUES

### REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le maire a l'obligation de mettre en place ce registre. Il a pour but de recenser les personnes vulnérables qui souhaitent être inscrites.

Peuvent y figurer à leur demande :

Les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile

Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile

Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles. (AAH, ACTP, carte d'invalidité...) ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

C'est un registre nominatif, une fiche de demande d'inscription est disponible en mairie. L'inscription est réalisée par la personne elle-même ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale). Un accusé de réception est remis dans un délai de 8 jours à la personne vulnérable.

Le maire ne peut communiquer ce registre qu'au Préfet sur sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental. Seul le Préfet peut communiquer tout ou une partie des données du registre à d'autres destinataires. (Services sociaux, paramédicaux...). Ce registre est confidentiel et seules les personnes nommément désignées par le maire peuvent avoir accès au registre nominatif. Ces personnes sont tenues au secret professionnel.

### CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET LE PASSEPORT

Depuis 2017, l'établissement de ces documents se fait dans les communes équipées du dispositif de recueil des empreintes digitales. Le plus proche de Saint Corneille est Montfort le Gesnois, mais il est possible de prendre rendez-vous dans n'importe quelle autre mairie disposant de ce dispositif.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Merci aux nouveaux habitants de bien vouloir venir se présenter au secrétariat de mairie pour :

Recevoir tous les renseignements pratiques et utiles à leur nouvelle installation.

Réceptionner des sacs jaunes pour la collecte du tri sélectif.

### LE RECENSEMENT CITOYEN POUR LES JEUNES DE 16 ANS

Pour le recensement citoyen : se présenter en mairie avec la Carte Nationale d'Identité, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tous les jeunes de nationalité française, fille et garçon doivent se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit son 16<sup>ème</sup> anniversaire. C'est une démarche obligatoire. L'attestation de recensement est demandée pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'Etat (CAP,BAC, permis de conduire...) et obligatoire pour la journée défense citoyenne.



### DÉFIBRILLATEUR

Un défibrillateur est à disposition de tous les habitants, il est situé à proximité de la mairie. Il est fixé sur le mur des toilettes publiques. Il est accessible 24h00/24h00.

**Pensez-y, il peut sauver une vie.**



# AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

## L'OPÉRATION EMBELLISSEMENT CŒUR DE VILLAGE EST ACHÉVÉE

Un peu d'histoire : C'est un projet qui avait été pensé il y a plus de 15 ans, mais compte tenu des estimations financières de l'époque, nous avons décidé de le différer pour le remplacer par d'autres priorités d'équipement dues en partie par l'évolution croissante de la démographie de Saint-Corneille.

Seulement, ce n'était que partie remise car Patrick et moi avons toujours ce projet en tête et notre persévérance a fini par aboutir.

Nous avons commencé en 2007 par la rénovation de notre église qui fut inaugurée le 28 juin 2008 par la Maitrise de la Cathédrale Cœur Grégorien du Mans et du Père Christian de Halgouet.

Avec beaucoup de patience et de ténacité, nous avons confié en 2017 une étude concernant l'aménagement du centre bourg au bureau d'étude SAFEGE, en y incluant l'aménagement du parking de l'école, et, surtout comme ligne de conduite que tous les travaux devront être compatibles à l'accessibilité aux personnes à mobilités réduites pouvant ainsi rejoindre la Mairie et les bâtiments publics sans aucune difficulté.

Les premières esquisses de cet avant-projet, nous ont été présentées en décembre 2017. Les élus aidés du bureau d'étude ont pu travailler toute l'année 2018, afin de finaliser le projet, et rechercher les financements. Certaines élues se sont déplacées au salon des Maires à Paris pour voir différents matériaux d'aménagement.

2019, le rêve devenait réalité et l'investissement était inscrit au budget de Mars. Il ne restait plus qu'à établir un cahier des charges techniques le plus précis possible pour lancer l'appel d'offres. Ce fut certainement le moment où il y a eu le plus de débat entre élus. C'est bien connu 15 personnes et 15 idées différentes. Il a fallu bien sûr arbitrer pour rester dans l'estimatif financier. Je remercie particulièrement tous les élus de la mandature précédente pour leurs implications.

Avant que les pelleteuses entrent en action, des travaux préparatoires devaient avoir lieu.

- Déplacement du monument aux morts avec d'importants travaux de rénovation.
- Déplacement des containers du point d'apport volontaire des verres et des papiers, réinstallé au niveau de l'atelier communal.
- Réfection de plusieurs portions du réseau d'assainissement effondré à certains endroits, détectés lors d'un passage caméra.

Nous avons reçu 9 dossiers répondant à notre appel d'offres. Après vérification des offres par notre bureau d'études Safège, la Sté Colas a été retenue pour la partie aménagement, travaux de voiries et parking et la Sté Citéos pour la partie éclairage et mise en valeur des vitraux de l'église.

Les travaux ont démarré en juillet 2019 pour se terminer en septembre 2020.

Pendant certaines périodes de travaux, la voirie a été coupée et une déviation a été mise en place. Je suis bien conscient, que ceci a perturbé les habitants et particulièrement nos commerçants qui ont dû s'adapter à cette situation, parfois dans un court délai.

Je tiens à les remercier pour leur compréhension. Mais la difficulté des travaux était quelque fois liée à la météo, et, je tiens également à remercier Jean Paul Cormier conducteur de travaux Colas et ses équipes pour leur sens pédagogique avec tous.

Le résultat est bien au rendez-vous, l'accessibilité de tous nos bâtiments à toutes personnes à mobilité réduite a été réalisée. Afin d'atteindre cet objectif, il a fallu relever la voirie devant la Mairie de 40 à 50 cm.

Un abribus avec un quai a été installé sur la place de l'école sécurisant tous les utilisateurs.

Je pense que les Cornéliennes et les Cornéliens peuvent être fiers de cet aménagement et du fleurissement effectué cette année pendant la période difficile que nous traversons.

N'hésitez pas à faire une petite ballade le soir pour admirer les éclairages de la mairie, et de l'église ainsi que la mise en valeur des vitraux.

Beaucoup de nos voisins envient notre centre bourg.

Financements : Montant total ttc des travaux ..... 830 000,00 €

Recettes :

- Subventions d'état DETR 2018.....	149 293,00 €
- Emprunt.....	300 000,00 €
- Récupération TVA.....	138 333,00€
- Autofinancement communal.....	242 374,00 €

Michel Pré

### Ancien centre bourg





**Terrassement**



**Voirie**



**Parvis et place**



**Embellissement**



## RETROSPECTIVE EN IMAGE

### DES 18 DERNIERS MOIS



**Le 19 octobre 2019 :**  
Madame et Monsieur  
LECRENAIS ont célébré  
leurs noces de Platine  
entourés par leur famille.



**Le 27 Octobre  
2019 :**  
Le traditionnel  
repas des aînés  
s'est déroulé  
à la SMU en  
présence  
des élus, des  
membres du  
CCAS et de  
Sacor Music.



#### Le 11 novembre 2019 :

C'est autour du nouveau monument aux morts que s'est tenue la commémoration de l'armistice de 1918, en présence des enfants de CM de l'école et de leurs enseignants. Deux anciens combattants Mr DROUIN et Mr RAGOT ont été décorés par le Maire.



#### Le 15 novembre 2019 :

Michel PRE alors 1<sup>er</sup> adjoint a été décoré par M. Le Sénateur Jean Pierre VAUGEL de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale de Vermeil pour ses 30 années d'engagement. Ceci en présence de Patrick GAUDRE Maire des élus locaux et de ses proches.





**Le 3 janvier 2020 :**

Dernière cérémonie des vœux pour Patrick GAUDRE après 37 ans de mandat dont 25 années en tant que Maire. Les élus présents ont pu saluer son engagement.

**Le 23 mai 2020 :**

Installation officielle de la nouvelle mandature. Patrick GAUDRE transmet son écharpe à son successeur et ancien 1<sup>er</sup> Adjoint Michel PRE.



**Le 25 juillet 2020 :**

Madame et Monsieur GOUHIER ont célébré leurs noces d'or accompagnés de leurs enfants et petits-enfants.

**Le 11 novembre 2020 :**

la Commémoration de l'armistice a eu lieu en présence du maire, des adjoints et trois représentants des anciens combattants.





## INFOS SERVICES

### MAIRIE

Tél. 02 43 27 51 53  
Horaires de mairie

	Matin	Après midi
lundi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mardi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
mercredi	8h30 à 12h15	fermée
jeudi	8h30 à 12h15	15h00 à 17h30
vendredi	8h30 à 12h15	15h00 à 18h30

### LA POSTE

Tél. 02 43 27 56 50  
Horaires de la Poste

	Matin	Après midi
lundi	9h00 à 12h15	15h00 à 16h30
mardi	9h00 à 12h15	15h00 à 17h00
mercredi	9h00 à 11h00	fermée
jeudi	9h00 à 12h15	15h00 à 17h00
vendredi	9h00 à 12h15	15h00 à 17h00

**Remarques :** les colis et les lettres recommandées peuvent être remis aux horaires d'ouverture de la mairie.

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La Marelle  
Tél. 02 43 27 97 00

### ECOLE

Tél. 02 43 27 52 89  
M. Fabrice LOUVET, directeur

### ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste consultable en mairie ou sur internet :  
<http://cg72.enfenceonfiance.com>

### ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

Tél. 02 43 27 29 41  
112, Grande Rue  
72460 SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE  
**Heures d'ouverture :**  
Lundi : Fermé  
Mardi : 10h - 12h // 16h30 - 20h  
Mercredi : 10h - 12h // 14h - 18h  
Jeudi : Fermé le matin // 13h30 - 18h  
Vendredi : Fermé le matin // 13h30 - 18h  
Samedi : 9h - 13h

Cotisation annuelle au cyber centre 5€ pour résidents de la  
Communauté de Communes  
Consultation gratuite pour recherche d'emploi

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mardi de 16h30 à 17h30  
Mercredi de 10h30 à 11h30  
Jeudi de 16h30 à 17h30

### GENDARMERIE

Tél. 02 43 27 50 11  
Savigné l'Evêque :  
Tél. 17 (poste fixe) - Tél 112

### EDF-GDF

**Clientèle :** district Mulsanne  
**Dépannage électricité :** Tel.0810 333 072  
**Dépannage Gaz :** Tel. 02 43 24 11 13

### EAU POTABLE

**Syndicat d'adduction d'eau potable de Montfort le  
Gesnois :** Générale des Eaux et CFSP  
Tel. 0969.323.529 : n°AZUR en cas d'urgence  
**Assainissement (tout à l'égout) :** Lyonnaise des Eaux

### TRÉSOR PUBLIC

Tel. 02 43 35 01 47  
Trésorerie de saint Calais

### ORDURES MÉNAGÈRES

**Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.** Jour de col-  
lecte le vendredi matin semaine impaire. Bacs à sortir le  
jeudi soir.

**Collecte sélective :** point d'apport volontaire 30, rue  
du Clos de la Vigne - 2 containers : verres (bouteilles),  
papiers. **Respectez les horaires de 9 H à 19 H interdit  
dimanche et jours fériés**  
**Déchetterie- Savigné l'Evêque « Passe-Vite » - Tel.02  
43 27 88 16**

#### Bacs roulants SYVALORM :

Les personnes nouvellement arrivées doivent télépho-  
ner directement au SYVALORM (02.43.35.86.05).

### AUTRES SERVICES

#### Banque

Point vert du Crédit Agricole chez Mr Beaudoux : maga-  
sin d'alimentation.

#### Pompes Funèbres

Savigné l'Evêque :  
SARL TOUCHARD : 02.43.27.50.29  
Connerré :  
VAUTCRANNE : 02.43.89.00.96

#### Transports Interurbains de la Sarthe

Compte tenu des changements fréquents d'horaires,  
ceux-ci sont consultables en mairie sur les panneaux  
d'affichage. Ligne 19

## URGENCES

Sapeurs-Pompiers	18
S-A-M-U	15
Gendarmerie-Police	17
N°d'urgence européen	112
Hôpital du Mans	02 43 43 43 43
SOS main Le Mans	02 43 77 62 62
Centre antipoison Angers	02 41 48 21 21
GDF Sécurité dépannage 24/24	0 810 433 072
Accueil sans Abri	115
Allo enfance mal traité	119
SOS Violence conjugale	3919
Drogue infos service	0 800 23 13 13
Sida info service	0 800 840 800
Cancers infos services	0 810 810 821



## SERVICE SANTÉ

### ➤ MÉDECINS

#### Savigné-l'Évêque :

Dr RACAULT 02 43 27 50 07  
Dr RACAULT-PRUDHOMME

02 43 27 50 07

Dr LACHIVER 02 43 27 47 01

Cabinet Médical 02 43 27 80 80

M<sup>mes</sup> JAHAN, GASNOT, MAUDET

#### Montfort-le-Gesnois :

Cabinet médical 02 43 76 70 30

Dr WULLENS Dr CLOAREC

Dr CHAUMONT-MENARD

#### St Mars la Brière

Dr Monica MIHUT 02 43 81 47 26

#### Lombron

Dr RAVE Laëtitia 02 43 54 10 00

### ➤ DENTISTES

#### Savigné-l'Évêque:

M. Fayçal HAMILA 02 43 27 51 12

M<sup>me</sup> CHRISTOPHE Valérie  
02 43 29 53 05

#### Montfort-le-Gesnois :

M<sup>me</sup> JUNQUA-ETIENNE  
02 43 76 71 88

### ➤ AMBULANCES/TAXIS

#### Saint-Corneille

Taxi LAURENT 06 83 03 47 91  
Transport de malade assis

#### Savigné-l'Évêque :

Savigné Ambulance 02 43 27 97 64

Taxi RENOULT 06 75 15 87 79

#### Lombron :

ESNAULT-FROGER 02 43 89 01 07

#### Montfort-le-Gesnois :

Azur Ambulance 02 43 76 74 95

### ➤ AUDIOPROTHÉSISTE

#### Savigné-l'Évêque :

Entendre 02 43 77 31 56

### ➤ PHARMACIES

#### Savigné-l'Évêque :

LABARRIERE- CHEYMOL  
02 43 27 50 06

#### Montfort-le-Gesnois :

M. BELLANGER 02 43 76 70 17

Saint-Mars-la-Brière :

M. PILLET 02 43 89 71 03

#### Champagné :

Pharmacie des Lances 02 43 89 28 90

*Pour connaître les pharmacies de garde Gardapharm : 02 43 54 26 45*

### ➤ CABINET INFIRMIER

#### Savigné-l'Évêque :

Cabinet grande rue 02 43 27 52 64  
06 02 07 64 49

Cabinet rue marchande :  
02.53.76.68.66 - 06 26 99 43 34

#### Montfort-le-Gesnois :

Nadine MERCENT 06 11 82 20 07

M. MONTAROU 06 72 28 23 84

Joao FERREIRA 06 59 49 28 41

#### Champagné :

Mmes LAMBERT - CULLERIER  
02 43 89 52 77

#### Lombron :

Mme Catherine BRAUT  
06 09 69 55 81

#### Saint-Mars-la-Brière :

M<sup>me</sup> B. JALIER 02 43 89 76 12

M<sup>me</sup> G. URFIN 02 43 21 62 29

### ➤ ORTHOPTISTE

M<sup>me</sup> De CORDON 02 43 17 94 91

### ➤ DIÉTÉTICIENNE

M<sup>me</sup> LALLIER 06 95 50 89 10

### ➤ PEDICURE PODOLOGUE

M<sup>me</sup> FREDOT Bénédicte  
02 43 29 64 38 ou 06 71 01 30 13  
(uniquement le mardi)

### ➤ SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (ASIDPA)

Canton de : Savigné L'Évêque  
3, place Notre Dame

#### Montfort le Gesnois

M<sup>me</sup> Nathalie BRARD 02 43 54 21 89

### ➤ ORTHOPÉDISTE

#### Savigné- l'Évêque

M. Mickaël GARCIA- 02.43.23.50.40

### ➤ PÉDICURE

#### Savigné-l'Évêque :

M. ROUSSEAU- 02 43 27 54 24

### ➤ KINÉSITHÉRAPEUTE

#### Savigné-l'Évêque :

Pôle Kiné-Ostéo : 02 43 27 54 24

#### Sargé-lès-le Mans :

SCM PERRON-PERRAUD 02 43 76 20 29

### ➤ OSTÉOPATHES

M<sup>me</sup> CAPDEVILLE Solène  
et M. LEPROUST 02 53 49 68 18

### ➤ SAGE-FEMME

M<sup>me</sup> JAMIN Stéphanie  
02 43 29 68 41 - 07 69 53 66 71  
M<sup>me</sup> CHOLLET Juliette 06 95 36 70 85

### ➤ ORTHOPHONISTES

#### Savigné-l'Évêque :

M. François CORNIER-ROUSSEAU  
02 43 27 69 02

M<sup>me</sup> MAZURELLE 07 66 01 28 31

#### Sargé-les-le Mans :

M<sup>me</sup> Florence DAUBIN-DELAPIERRE  
02 43 82 70 13

### ➤ SERVICE À LA PERSONNE

Vous propose toute une gamme de services à la personne :  
L'ADMR Tél : 02 43 23 79 03  
Mail : info.fede72@admr.org  
Famille rural Tél : 02 43 39 34 36  
Mail : besoindaide.sap@orange.fr



## SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter. Nous avons tous un rôle à jouer. Propreté, stationnement, ordre public, respect sont des sujets récurrents lorsque l'on évoque le civisme. La municipalité agit pour lutter contre les incivilités trop fréquentes, mais cela doit être l'affaire de tous les Cornéliens afin de limiter les manquements aux règles de vie quotidienne en collectivité.

### ACTES DE VANDALISME

Ces derniers mois, la municipalité a pu constater de nombreux actes de vandalisme gratuits et en tout genre sur l'ensemble des lieux publics : mairie, parvis de la mairie, espaces verts, stade de football, terrain de tennis, espaces de jeux pour enfants... Ces incivilités sont le plus souvent le fait de groupes de jeunes de notre commune ou communes voisines.

La nouvelle esplanade de la mairie est devenue un véritable terrain de jeux pour scooters, vélos et skateboards qui n'ont rien à y faire. Le terrain de football et le terrain de tennis malgré des restrictions ou interdictions d'accès sont trop souvent victimes de dégradations, au même titre que les jeux pour enfants et autres mobiliers urbains.

Plus grave encore, il a été déploré deux départs de feux volontaires sous la mairie et derrière la salle multi-usages qui, par ailleurs, mettent en danger nos employés communaux. De ce fait la municipalité a été contrainte de fermer l'accès à l'arrière de la SMU par du grillage et des portails !

Ces dégradations ont un coût pour la commune, pour les associations occupantes. Les élus sont en colère et désespérés !

Il s'agit de méfaits dus à la bêtise et au simple désir de nuire. Ces faits sont graves et inacceptables. **Ces actes, pourraient d'ailleurs être évités par une meilleure surveillance des parents qui sont, il faut le rappeler, responsables de leurs enfants.**

L'équipe municipale que vous avez élue fait tout son possible pour l'amélioration de votre cadre de vie et de telles détériorations sont décourageantes et coûtent au budget communal et donc à l'ensemble des habitants.

### USAGE D'ENGINS A MOTEUR

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazons, pompes d'arrosage, tronçonneuses, perceuses, tailles-haies, raboteuses, débroussailluses, nettoyeurs haute-pression etc ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 16h00

Pour la tranquillité de tous, adoptez un comportement citoyen.

### AUTRES BRUITS AGRESSIFS

Des bruits élevés et répétitifs constituent une infraction de tapage diurne passible d'une amende allant jusqu'à 450 € au même type que le tapage nocturne. Il en est ainsi des bruits de véhicules (mobylette, scooter, moto), de la diffusion de musique trop forte, de tout autre bruit répétitif et excessif.

### ENTRETIEN DES PROPRIETES ET TROTTOIRS SUR VOIES PUBLIQUES

Chaque propriétaire ou locataire est tenu d'entretenir les abords de son habitation afin de permettre aux piétons de circuler en toute facilité sur les trottoirs : taille des haies, élagage des arbres, entretien des plantations, désherbage des mauvaises herbes, ramassage des feuilles, et déneigement le cas échéant.

Pour rappel, l'usage de désherbants chimiques les longs des routes, des fossés ou autres cours d'eau est interdit.

### BIEN SE GARER, C'EST DU CIVISME !

Le stationnement des véhicules est interdit sur les trottoirs ! Il représente un danger pour le déplacement des piétons, des personnes à mobilité réduite et gêne également la circulation.

Le stationnement sur les trottoirs est passible d'une contravention.

### ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires sont responsables du comportement de leurs animaux. Ils doivent s'assurer que leurs bêtes ne créent pas de nuisance dans leur entourage et sur le domaine public, notamment par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

De plus, il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont invités à ramasser les déjections de leur animal laissées sur la voie publique.

### ANIMAUX ERRANTS – CONVENTION CANIROUTE

La commune a signé une convention avec la société CANIROUTE. La gestion de ce service de fourrière animale consiste en :

- la capture des animaux errants, dangereux (chiens, chats et autres animaux selon la législation en vigueur), blessés ou non sur la commune,
- l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par une société d'équarrissage,
- la gestion de la fourrière animale.

Afin d'assurer la prévention des troubles causés par des animaux errants, la municipalité a déterminé la tarification des frais de capture des animaux errants, sans remettre en cause le paiement de frais de gardiennage assurés par la fourrière, selon le barème suivant :

- Petits animaux : chats, petits chiens (inférieurs à 30 kg) : 225 € par animal
- Chèvres, moutons, gros chiens (supérieurs à 30 kg) : 350 € par animal
- Chevaux, vaches, nouveaux animaux de compagnie : 525 € par animal.

D'autre part, en ce qui concerne les chats, ils sont considérés comme animaux errants, s'ils sont à plus de 200 mètres d'une habitation (celle de ses propriétaires ou non).

Ainsi, toute personne qui appelle la société CANIROUTE ou ramène le chat en mairie se verra infliger une amende de 150 €.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



## 16 juillet 2020 : nouvel exécutif pour le Gesnois Bilurien

Suite aux élections municipales du printemps dernier et au renouvellement des 23 conseils municipaux du territoire, les 47 membres du Conseil communautaire du Gesnois Bilurien se sont réunis le jeudi 16 juillet 2020 à Montfort-le-Gesnois pour procéder à l'élection du nouvel exécutif de la Communauté de communes.

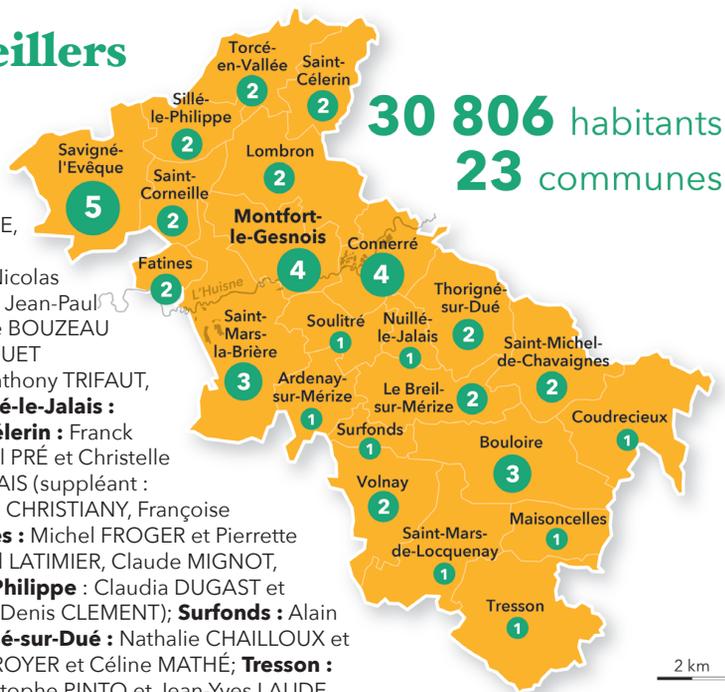
- **André PIGNÉ**, maire d'Ardenay-sur-Mérize et vice-président sortant, a été élu **Président du Gesnois Bilurien**.
- **12 vice-présidents ont également été élus :**
  - Martial LATIMIER**, 1<sup>er</sup> vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de la mobilité;
  - Damien CHRISTIANY**, 2<sup>e</sup> vice-président en charge des finances, stratégie et prospective;
  - Jean-Marie BOUCHÉ**, 3<sup>e</sup> vice-président en charge des politiques contractuelles, stratégie de la commande publique et contentieux;
  - Anne-France PLANCHON**, 4<sup>e</sup> vice-présidente en charge de la Petite enfance et Enfance-Jeunesse;
  - Arnaud MONGELLA**, 5<sup>e</sup> vice-président en charge de la vie culturelle communautaire (théâtre, école de musique, évènementiel);
  - Claudia DUGAST**, 6<sup>e</sup> vice-présidente en charge du service à la population et équipement de proximité;
  - Olivier RODAIS**, 7<sup>e</sup> vice-président en charge du développement économique et touristique;
  - Brigitte BOUZEAU**, 8<sup>e</sup> vice-présidente en charge de la mutualisation et relations aux communes;
  - Stéphane LEDRU**, 9<sup>e</sup> vice-président en charge des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et ressources humaines;
  - Michel PRÉ**, 10<sup>e</sup> vice-président en charge de la gestion des services techniques, prévention et travaux sur les bâtiments intercommunaux;
  - Christophe PINTO**, 11<sup>e</sup> vice-président en charge de l'information et de la communication;
  - Alain COURTABESSIS**, 12<sup>e</sup> vice-président en charge de l'environnement et du développement durable (SPANC et Collecte des ordures ménagères).

### Ainsi, le Bureau compte 28 membres :

André PIGNÉ, Martial LATIMIER, Damien CHRISTIANY, Jean-Marie BOUCHÉ, Anne-France PLANCHON, Arnaud MONGELLA, Claudia DUGAST, Olivier RODAIS, Brigitte BOUZEAU, Stéphane LEDRU, Michel PRÉ, Christophe PINTO, Alain COURTABESSIS, Anne-Marie DELOUBES, Laurent GOUPIL, Nicolas AUGEREAU, Jean-Paul HUBERT, Dominique DROUET, Anthony TRIFAUT, Claudine OZAN, Franck FLOQUET, Vincent BARRAIS, Michel FROGER, Isabelle LEMEUNIER, Alain DUTERTRE, Nathalie CHAILLOUX, Jean-Michel ROYER et Chantal BUIN.

## Répartition des 47 conseillers communautaires

**Ardenay-sur-Mérize** : André PIGNÉ (suppléante : Jacqueline SIEGWALD); **Bouloire** : Anne-Marie DELOUBES, Jocelyne ASSE-ROTTIER, Jean-Marie BOUCHÉ; **Connerré** : Arnaud MONGELLA, Allison PIERRE, André FROGER et Nathalie GUILMAIN; **Coudrecieux** : Laurent GOUPIL (suppléant : Tony FOULON); **Fatines** : Nicolas AUGEREAU et Dominique ROGER; **Le Breil-sur-Mérize** : Jean-Paul HUBERT et Anne-France PLANCHON; **Lombron** : Brigitte BOUZEAU et Vincent GODEFROY; **Maisoncelles** : Dominique DROUET (suppléant : Patrick BREBION); **Montfort-le-Gesnois** : Anthony TRIFAUT, Mélanie MACÉ, Olivier RODAIS et Philippe PLECCIS; **Nuillé-le-Jalais** : Claudine OZAN (suppléante : Sindy MOREAU); **Saint-Célerin** : Franck FLOQUET et Gilles De GALARD; **Saint-Corneille** : Michel PRÉ et Christelle LEVASSEUR; **Saint-Mars-de-Locquenay** : Vincent BARRAIS (suppléant : Jean-François LE BIHAN); **Saint-Mars-la-Brière** : Damien CHRISTIANY, Françoise CHATEAU et Jackie SURUT; **Saint-Michel-de-Chavaignes** : Michel FROGER et Pierrette BUNEL; **Savigné-l'Évêque** : Isabelle LEMEUNIER, Martial LATIMIER, Claude MIGNOT, Alain COURTABESSIS et Stéphane PENNETIER; **Sillé-le-Philippe** : Claudia DUGAST et Charly TERTRE; **Soulitré** : Stéphane LEDRU (suppléant : Denis CLEMENT); **Surfonds** : Alain DUTERTRE (suppléante : Emmanuelle MALLET); **Thorigné-sur-Dué** : Nathalie CHAILLOUX et Jean-Claude LECOMTE; **Torcé-en-Vallée** : Jean-Michel ROYER et Céline MATHÉ; **Tresson** : Chantal BUIN (suppléant : Marc TRÉCUL); **Volnay** : Christophe PINTO et Jean-Yves LAUDE.





# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)

Le syndicat d'eau regroupe quatre communes :  
**Montfort le Gesnois**  
**Saint Mars la Brière**  
**Saint Corneille**  
**Fatines**

Ce service public d'eau potable dessert 7683 habitants représentant 3582 abonnés.

La densité linéaire d'abonnés est de 24,88 abonnés/km pour 144 kms de réseau de desserte (hors branchement).

Les ressources en eau sont prélevées sur deux sites en nappe souterraine.

Le site des Sablons à Montfort  
123 144 m<sup>3</sup>/ an

Le site de Montalon à Saint Mars  
324 878 m<sup>3</sup>/an

Le service public a prélevé  
448 022 m<sup>3</sup> pour l'année 2019

Le prix TTC en 2019 pour une consommation d'eau de 120m<sup>3</sup> (consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE est de 120m<sup>3</sup>) est de 185,66€/an.

Le syndicat est lié à la Sté Véolia-Eau, ayant pour mission les compteurs d'eau froide, la distribution, l'évaluation, la gestion clientèle, la production et les branchements.

Le contrat liant Véolia au Syndicat a débuté le 1/10/2010 et prendra fin le 30/09/2022.

Le syndicat est composé d'élus des quatre communes (16 titulaires et 16 suppléants)

**Le bureau se compose ainsi :**

**Président :** Michel Pré Maire de Saint Corneille

**1<sup>er</sup> vice-président :** Patrice Verhnettes Maire de Saint Mars la Brière

**2<sup>e</sup> vice-président :** Nicolas Augereau Maire de Fatines

**3<sup>e</sup> vice-président :** Christian Maucourt Adjoint au Maire de Montfort

Le syndicat a également en charge l'entretien des poteaux incendie et le renouvellement des canalisations de distribution ou le renforcement de celle-ci quand le débit est insuffisant pour alimenter de nouvelles constructions. Dans les trois dernières années près de 1 300 000 € ont été investis dans des travaux de renouvellement de canalisations qui présentaient des fragilités et occasionnaient des ruptures importantes.

Le prix actuel de l'eau est un des moins chers en comparaison des syndicats voisins, mais notre capacité de financement en contractant des emprunts a des limites. **D'autant que la réglementation sanitaire évolue en permanence et si nous voulons y faire face le prix de l'eau devra augmenter de façon raisonnable pour pallier les futurs travaux.**

**En effet, depuis quelques années l'Agence Régionale de Santé (ARS) analyse l'eau potable concernant la teneur en Chlorure de vinyle monomère (CVM). Cette teneur ne peut être supérieure à 0,5 microgramme/litre, hors sur une partie de notre réseau la teneur est supérieure.**

**Ces CVM sont dûs aux canalisations PVC mise en place avant 1980, pour résoudre temporairement et faire descendre la teneur des CVM, il a été installé des purges automatiques en bout des tronçons concernés. Mais ceci n'est pas satisfaisant dans la durée ce débit d'eau non négligeable est rejeté au fossé. L'ARS par courrier en septembre 2020, nous demande un plan correctif avec remplacement des canalisations concernées dans un délai de deux ans.**

**Nous avons commandé par notre bureau d'étude Safège, une étude d'impact financier afin d'élaborer un programme pluriannuel pour satisfaire à la norme CVM.**

Le Président  
Michel Pré

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Une étude lancée par la communauté de communes Gesnois Bilurien depuis mars 2017 avec comme objectif un PLUI avant les élections municipales non seulement n'a pas abouti mais a accouché d'une souris.

LE PLUI présenté comme l'avenir des communes présenté avec de grandes phrases :

Une démarche stratégique qui devra traduire le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Un projet solidaire qui devra garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

Voilà les belles phrases qui à ce jour bloque le développement de Saint Corneille, comment peut-on vouloir développer des communes à 40kms du Mans avec des communes proche de la couronne du Mans, ceci est utopique et fondée de non-sens.

Concernant Saint Corneille ces palabres ne sont pas neutres puisque le Préfet par courrier du 20 octobre 2020 nous signifie la caducité de notre plan d'occupation des sols et le retour à l'application du règlement national d'urbanisme (RNU). Cette situation entraînera de façon provisoire l'inconstructibilité du territoire, en dehors des parties urbanisées et ceci à compter du 1er janvier 2021 (bonne nouvelle avant les fêtes de fin d'année !!!).

Le service ADS du Mans reste notre instructeur. Cependant, l'absence de document d'urbanisme a pour conséquence l'obligation de recueillir l'accord du Préfet lors de l'instruction de chaque autorisation d'urbanisme.

Quand je vois que la communauté de communes nous annonce si tout va bien !!!! une signature au mois d'avril 2022, avec au passage une diminution de 2,3 ha de foncier à bâtir, et nécessitera une modification du PLUI .

Je suis un Maire en colère contre cette bureaucratie latente qui met en sommeil un développement maîtrisé depuis plus de vingt temps en adaptant nos équipements scolaires et autres sur l'augmentation de notre démographie.

Michel Pré

## VOTRE MÉTÉO

### Température moyenne à Saint-Corneille (en degrés)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
janvier	7,1	6,4	1,6	0,8	4,5	5,9	4,3	7,2	4,9	6,3	2,3	7,8	4,0	6,5
février	7,9	6,3	3,9	4,2	6,7	1,0	3,5	7,6	4,3	6,5	7,0	2,6	7,0	8,5
mars	7,3	7,4	7,1	7,2	8,7	9,0	5,7	8,9	7,7	6,9	10,2	7,7	9,0	9,0
avril	13,8	9,6	11,2	10,6	13,5	8,9	9,4	11,9	11,7	9,3	9,7	13,0	10,5	14,5
mai	15,0	16,1	14,7	12,6	15,5	14,7	12,2	13,7	14,4	14,2	16,3	15,9	13,0	16,0
juin	17,8	17,5	17,1	17,9	17,8	17,0	16,8	18,1	18,3	17,7	20,1	19,4	19,5	18,0
juillet	18,1	18,8	19,0	21,0	17,4	18,0	21,9	20,3	20,5	20,2	20,4	22,6	21,5	20,0
août	17,3	18,5	19,8	18,1	19,0	19,8	19,2	17,7	20,0	20,6	19,6	20,5	20,0	21,0
septembre	14,5	14,4	16,3	15,2	17,6	15,1	16,1	17,5	14,8	18,5	15,5	16,5	17,0	18,5
octobre	11,4	10,6	11,8	11,6	12,9	12,1	13,8	14,0	11,6	11,1	14,1	14,1	13,5	12,0
novembre	6,7	7,7	9,9	6,7	10,4	7,5	6,8	10,2	11,2	7,9	8,0	8,3	8,0	non disponible
décembre	4,1	3,4	3,4	0,7	7,2	6,3	5,1	5,2	9,2	4,3	5,7	7,0	7,0	non disponible

### Pluviométrie à Saint-Corneille (en mm)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
janvier	50,5	105,1	83,5	51,5	70,0	38,2	78,1	108,6	55,2	99,8	39,4	110,6	60,0	63,5
février	75,4	68,4	31,5	89,9	42,1	13,1	59,6	103,6	59,4	58,0	43,9	54,2	42,5	80,0
mars	61,4	87,0	39,9	79,1	32,6	23,1	94,8	34,4	29,6	92,6	49,9	104,4	65,0	83,5
avril	27,4	91,8	72,8	16,9	10,0	132,3	59,6	83,4	57,4	59,8	15,3	47,9	41,5	28,5
mai	61,1	65,6	51,5	44,7	9,9	90,8	119,3	93,2	68,8	132,9	69,2	32,3	50,0	24,5
juin	118,0	34,3	73,1	95,6	53,3	69,6	65,2	50,4	38,5	87,1	34,1	94,3	38,0	44,0
juillet	183,9	70,6	30,3	12,6	60,3	99,4	58,1	101,5	22,3	23,0	52,9	36,6	17,0	8,5
août	78,3	64,9	15,5	39,0	96,1	9,5	12,8	102,5	82,2	22,6	86,1	43,5	80,0	36,0
septembre	17,9	28,9	23,2	39,5	35,1	57,8	52,3	9,5	77,7	24,2	114,9	8,9	30,0	26,0
octobre	46,3	66,0	43,8	89,2	27,1	197,4	76,3	43,7	49,2	31,5	20,9	41,5	163,5	80,0
novembre	70,2	64,4	110,7	91,5	26,3	37,0	100,2	70,0	85,8	66,5	50,1	110,6	128,0	non disponible
décembre	83,1	35,5	104,3	89,8	120,7	148,4	89,0	81,7	39,7	20,5	84,1	101,7	118,0	non disponible
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>873,9</b>	<b>782,4</b>	<b>680,1</b>	<b>739,3</b>	<b>583,5</b>	<b>916,6</b>	<b>865,7</b>	<b>882,5</b>	<b>665,8</b>	<b>718,5</b>	<b>660,8</b>	<b>786,5</b>	<b>833,5</b>	

Source : Jacky PISSOT, Saint Corneille, correspondant local Météo France



# LES MAIRES DE SAINT CORNEILLE DEPUIS 230 ANS

En 230 ans, notre commune a connu 20 maires, le 21<sup>e</sup> ayant été élu en mai dernier. La fonction de maire a beaucoup évolué pendant cette période comme nous allons le voir ci-dessous, et là comme ailleurs, elle n'a pas souvent été un long fleuve tranquille pour les hommes qui l'ont occupée (il n'y a pas encore eu de femmes à ce poste). Les informations ci-dessous concernant notre commune proviennent principalement des délibérations du conseil municipal.

Le 1<sup>er</sup> maire (à l'époque « mer », ou « mair », selon les écrits) est **René BRIANS** ; il a été élu le 15 février 1790 par l'assemblée des citoyens « actifs », laquelle a élu ensuite 5 autres conseillers (« officiers municipaux »), puis un conseil de 12 « notables ». C'était la première élection après la constitution des communes décidée le 14 décembre 1789 par l'Assemblée constituante ; elle s'est déroulée sur 2 jours (il faut dire que c'était la 1<sup>re</sup> fois que les citoyens votaient, et qu'il y avait un vote pour chaque poste) !

## Les électeurs

Si aujourd'hui, tous les citoyens âgés de plus de 18 ans ont le droit de vote, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1790, seuls les « citoyens actifs » pouvaient voter ; pour bénéficier de cette appellation, il fallait être un homme de plus de 25 ans et payer un impôt direct au moins égal à 3 jours de travail - 10 jours pour être éligible (suffrage censitaire).

La première liste d'électeurs comprenait 99 hommes pour une population de 646 « âmes ». 80 sont venus voter le 1<sup>er</sup> jour (matin et après-midi), et 60 sont revenus le lendemain.

Il faudra attendre 1848 pour que le suffrage devienne universel, mais seulement pour les hommes de plus de 21 ans (25 ans pour être éligible), et ... 1944 pour que les femmes aient aussi le droit de vote. En 1974, le droit de vote passe de 21 à 18 ans.

## Les maires n'ont pas toujours été élus

Les maires ont été élus directement par les citoyens actifs de 1790 à 1795 ; puis de 1795 à 1799, il n'y a plus de maires, mais dans chaque commune un « agent municipal », suite à la mise en place des « municipalités cantonales » (une communauté de communes, dirait-on aujourd'hui).

Retour des maires dans chaque commune en 1800, mais ils sont alors nommés par le préfet, certaines fois en entérinant une élection. Sous la 2<sup>e</sup> République (1848 - 1852), les maires sont élus par le conseil municipal. Mais, sous le Second Empire, ils sont à nouveau nommés par le préfet.

A partir de 1870 (début de la 3<sup>e</sup> République), les maires sont élus par le conseil municipal.

Lorsque le maire était nommé par le préfet, il devait prononcer un serment de fidélité au roi ou à l'empereur, selon les périodes.

Ainsi, Jean Laurent nommé maire en 1813 a juré fidélité à l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, puis fidélité au Roi Louis XVIII le 12 octobre 1814 ; le 29 avril 1815, il jurait fidélité à nouveau à l'Empereur, serment renouvelé le 18 juin ... jour de la bataille de Waterloo ! Quelques mois plus tard, son successeur, Marin Derouineau jurait fidélité au Roi.

## 20 maires en 230 ans

Au début, le maire était élu pour 2 ans et ne pouvait pas se représenter immédiatement. Depuis que les maires sont élus par le conseil municipal, la durée de leur mandat est la même que celle du conseil.

Saint-Corneille a connu 2 maires au 18<sup>e</sup> siècle : René Brians remplacé fin 1792 par René Cruchet ; ensuite, jusqu'en 1800, la commune faisait partie de la « municipalité cantonale » de Savigné l'Évêque.

La durée moyenne des fonctions de maire depuis 230 ans est de 11 ans environ, donc presque 2 mandats de la durée actuelle (6 ans).

3 maires ont été en fonction pendant 24 ans ou plus : Bernard de Wildenberg (26 ans), Patrick Gaudré (25 ans), Alfred Haëntjens (24 ans). Si ce dernier n'était pas décédé en activité, à 60 ans, il aurait vraisemblablement détenu le record. Il a été remplacé par son gendre (Adelon), puis un beau-frère (Legendre), et quelques années plus tard son fils ; au total, la famille Haëntjens (basée à la Perrigne) a tenu les rênes de la commune pendant 55 ans.

Avec Bernard de Wildenberg et René Ragot (fermier), les habitants de la Perrigne ont exercé la fonction pendant 101 ans.

Le plus jeune maire de Saint-Corneille est Marcel Haëntjens élu à 27 ans ; il est décédé en fonction après 19 ans d'activité. Il détient une autre particularité : il est le seul maire de Saint-Corneille à avoir concouru aux Jeux Olympiques, en 1900, en équitation et ... croquet !

Les maires les plus âgés lors de leur élection à ce poste l'ont été à 67 ans : notre maire actuel Michel Pré, et Louis Quentin qui a été le maire le plus âgé, ayant quitté à 79 ans.

4 maires sont décédés en activité : Haëntjens père et fils, Joseph Després et Clément Hamelin.

2 maires ont démissionné : Marin Derouineau et René Picouveau.

Un maire, François Hamelin, a perdu son poste suite à la dissolution du conseil municipal, suivie d'une nouvelle élection, en 1923. A l'origine, un conflit au sein du conseil à propos de l'emplacement du futur monument aux Morts où 6 conseillers s'opposaient aux 6 autres.

2 conseillers municipaux ont été élus maire au 1<sup>er</sup> tour, mais ont refusé le poste : Ernest Carré en 1923 (qui sera adjoint, puis maire en 1945), et Georges Froger en 1953 (qui sera longtemps 1<sup>er</sup> adjoint).

## Les adjoints

Pendant très longtemps, on parlait de l'adjoint, car il n'y en avait qu'un. Un deuxième a été élu à partir de 1929.

A quelques périodes, les adjoints ont fait fonction de maire ou ont largement suppléé des maires souvent absents.

Il y a eu 2 longues périodes sans maire où l'adjoint était le maire de fait : ce fut le cas en 1837, et pendant 3 ans, pour Nicolas Cosnard, puis en 1915, pendant 4 ans (guerre) pour François Chambrier.

Ces 2 adjoints méritent d'être cités, car ils ont joué un rôle dépassant ce qui vient d'être dit.

Nicolas Cosnard a été l'adjoint de 5 maires de 1826 à fin 1840 ; et peut-être espérait-il devenir maire en 1840 à la place du 5ème après son intérim, car bien vite il n'est plus venu aux réunions ?

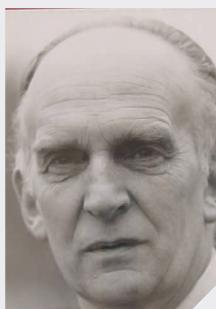
François Chambrier, lui, a été maire de 1889 à 1896, mais n'a semble-t-il pas apprécié d'être remplacé par Marcel Haëntjens en 1896 ; alors élu adjoint au 1<sup>er</sup> tour, il a refusé le poste. Cependant, en 1908, il accepte de devenir l'adjoint et fera fonction de maire après le décès de M. Haëntjens en 1915.

Un autre adjoint, Victor Vallée, a été amené à souvent remplacer 3 des 4 maires qu'il a connus. Il a souvent présidé les séances du conseil municipal et assuré le fonctionnement de la commune en l'absence d'Alfred Haëntjens, très occupé par ses fonctions de député, conseiller général et homme d'affaires. Il en fut de même avec les deux autres maires qui ont suivi et qui habitaient Paris. Il fut ainsi l'adjoint de 1871 à 1892.

Si Alfred Haëntjens n'était pas toujours présent physiquement à Saint Corneille, il l'a été financièrement de façon importante en participant au financement des investissements qu'il a fait faire à notre commune : restauration et agrandissement de l'église et du presbytère, construction des écoles, déplacement du cimetière, création de la rue Neuve, chemins, etc. A plusieurs reprises, sa famille a fait des legs à la commune. Estimation personnelle : Alfred Haëntjens a financé près de un tiers des investissements de la commune pendant qu'il a été maire.

Gilbert PAULIN

## LES 3 MAIRES AYANT EU LA PLUS GRANDE DURÉE



B. de Wildenberg - 26 ans  
1963 - 1989



P. Gaudré - 25 ans  
1995 - 2020



A. Haëntjens - 24 ans  
1860 - 1884

## LES MAIRES DE SAINT CORNEILLE

N°	Nom du Maire	Mandat de Maire		Durée	Profession
		Début	Fin		
1	René BRIANS	15/2/1790	2/12/1792	3 ans	Bordager
2	René CRUCHET	2/12/1792	1794	2 ans	Hôte/Aubergiste
<b>"Officier public" / "Agent municipal" de la Municipalité cantonale</b>					
	Louis Quentin	1795	1796		Maréchal
	André Le Blanc	1796	1798		Aubergiste
	Jean Maiche	1798	Mai 1800		Bordager
3	Louis QUENTIN	Juin 1800	31/12/1812	12 ans	Maréchal
4	Jean LAURENT	1/1/1813	15/11/1815	3 ans	Marchand (épicerie-tabac)
5	Marin DEROUINEAU	15/11/1815	5/6/1828	13 ans	Cultivateur
6	Jacques PIOGER	5/6/1828	30/9/1830	2 ans	Instituteur
4	Jean LAURENT	30/9/1830	3/11/1831	1 an	Marchand (épicerie-tabac)
7	René PICOULEAU	3/11/1831	27/5/1837	6 ans	Cultivateur
	<i>Pas de maire</i>	27/5/1837	18/8/1840	3 ans	
<b>L'adjoint Nicolas COSNARD fait fonction de maire</b>					
8	René RAGOT	18/8/1840	12/8/1860	20 ans	Cultivateur
9	Alfred HAENTJENS	12/8/1860	11/4/1884	24 ans	Homme d'affaires -Député
10	Henri ADELON	18/5/1884	5/12/1886	2 ans	Propriétaire
11	Albert LEGENDRE	5/12/1886	10/11/1889	3 ans	Receveur des Finances
12	François CHAMBRIER	10/11/1889	17/5/1896	12 ans	Cultivateur
13	Marcel HAENTJENS	17/5/1896	10/6/1915	19 ans	Propriétaire
	<i>Pas de maire</i>	10/6/1915	10/12/1919	4 ans	
<b>L'adjoint François CHAMBRIER fait fonction de maire</b>					
14	François HAMELIN	10/12/1919	20/5/1923	4 ans	Cultivateur
15	Joseph DESPRÉS	20/5/1923	25/10/1945	22 ans	Cultivateur
16	Ernest CARRÉ	7/11/1945	9/5/1953	8 ans	Cultivateur
17	Clément HAMELIN	9/5/1953	14/7/1963	10 ans	Cultivateur
18	Bernard de WILDENBERG	24/8/1963	24/03/1989	26 ans	Agriculteur
19	Georges DELANGLE	24/03/1989	23/06/1995	6 ans	Agriculteur
20	Patrick GAUDRÉ	23/06/1995	23/05/2020	25 ans	Cadre Préfecture
21	Michel PRÉ	23/05/2020			Chef d'entreprise retraité

Document élaboré par Gilbert PAULIN - Novembre 2020



## COMITÉ DES FÊTES

Présidente : Martine EVRARD

**Vice Président :**  
Michel Fontaine

**Secrétaire :**  
Henri Lermenier

**Secrétaire adjoint :** Gaëtan Pelois  
**Trésoriers :** Jean Pierre Ernandes / Nadine Egger

Un petit retour en arrière, année 2019, notre première édition de notre brocante en mai a été réussie, également le pique-nique du 14 juillet, un déjeuner spectacle en septembre, le premier salon bien être qui a remporté un succès tant auprès des exposants que des visiteurs, fête de la musique, soirée beaujolais.

Afin de récompenser les bénévoles, nous sommes partis du 11 au 13 décembre 2019, en Alsace au marché de Noël avec une soirée au Royal Palace Music-Hall Kirviller. Tous les participants ont apprécié cette escapade. Année 2020, une année qui restera très longtemps dans nos mémoires avec la Covid qui nous a obligés à annuler toutes nos manifestations. Année de tristesse, trois membres de notre comité des fêtes sont décédés.

Jean Pierre David « Président du comité » pendant une dizaine d'année et président du comice agricole en 2003, Père Noël quelques années pour la plus grande joie des petits. Jean Pierre était un président gentil, aimable, serviable, cool, très investi.

Jocelyne Coutard membre depuis de nombreuses années. Jocelyne s'était très investie lors du comice agricole de 2014, en participant aux décorations des entrées de notre bourg sur le thème des quatre saisons avec quelques membres des aînés ruraux. Gaëtan Pelois secrétaire adjoint depuis plus de 15 ans. Depuis de nombreuses années Gaëtan travaillait dans l'ombre face à la maladie. Ils resteront tous les trois dans nos mémoires.

Vous aurez remarqué cette année que les illuminations de Noël dans les rues ont changé. En effet afin de réduire la consommation électrique, la municipalité a pris en charge l'achat de ces guirlandes à led. La pose a été assurée par les bénévoles du Comité. L'arrivée du père Noël n'a pas pu se faire à notre grand regret pour les enfants.

En ce qui concerne les manifestations 2021, rien n'est programmé pour l'instant, sauf la date du 9 mai pour la brocante (sous réserve).

Nous lançons un appel afin que de nouvelles têtes viennent nous rejoindre, en effet, les bénévoles sont âgés de 60 à 75 ans.

Prenez soin de vous, meilleurs vœux pour 2021



## SACOR MUSIC'

**Président :** Bertrand Paulin

**Vice-Président :** Didier Bodin

**Secrétaire :** Martine Evrard

**Secrétaire adjointe :** Aurélie Vaille

**Trésoriers :** Claudine Dupont

**Trésorier Adjoint :** Mickaël Dupont

Nous nous étions préparés à vous présenter notre concert du 30 avril, malheureusement, comme tout le monde nous avons dû rester sagement chez nous.

Nous reprendrons notre activité musicale dès la fin des restrictions sanitaires.

Le forum des associations programmé le 5 septembre salle Michel Berger puis annulé, nous devions y participer avec l'école intercommunale de musique du Gesnois Bilurien.

Si vous êtes musiciens ou futurs musiciens nous serions heureux de vous rencontrer ultérieurement pour vous inscrire à l'harmonie ou en prenant directement contact avec le président.

Concernant l'école intercommunale de musique du Gesnois Bilurien une permanence d'inscriptions a été tenue le samedi 5 septembre et le mercredi 9 septembre à la salle de musique de Savigné l'Evêque cour St-Exupéry. (Les cours seront donnés à Savigné)

Vous l'aurez compris, à travers l'écoute, la pratique d'un instrument la musique vous apporte de nombreux bénéfices au quotidien. Qu'elle soit dynamique, motivante ou plus calme pour vous détendre et rester zen, la musique est une alliée dans notre vie surtout pendant cette période critique que nous vivons actuellement.

Renseignements Bertrand PAULIN - Tél:02 43 27 99 72

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET MISE EN FORME



A but non lucratif, elle a pour objectif, à partir de son club de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès du public adultes. Le fait d'être non compétitive permet de retrouver de la convivialité.

Les cours sont dispensés par Cyrille Guillot, jeune animateur sympathique et très dynamique, agréé à la fédération française du sport.

Le jeudi matin de 10 H à 11 H pour le cours seniors  
Le jeudi soir de 20 H 30 à 21 H 30 pour les cours adultes soutenus.

Les cours sont très diversifiés, chaque semaine de nombreux exercices sur fond musical (steps, haltères, élastibands, ballons, bâtons etc...) Ces cours se déroulent à la salle multi-usages (sauf pendant les vacances scolaires)

Les inscriptions se font lors des séances. Il est toujours possible d'adhérer en cours d'année avec les deux premiers cours gratuits.

Alors place au sport santé, place au sport bien être, place à la gymnastique volontaire  
N'hésitez pas à venir nous rejoindre

Composition du bureau

**Présidente :** Françoise CHARTIER

**Trésorière :** Aurélie BARRE

**Secrétaire :** Laëtitia RAGOT



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

### Qu'est-ce que l'APE ?

L'association des Parents d'élèves de Saint Corneille, créée en 1984, est une association à but non lucratif ouverte à tous les parents de l'école maternelle et élémentaire de Saint Corneille.

Son but est de développer une communauté de parents autour de l'école, de permettre à chaque parent d'être informé et de se sentir véritablement acteur de la vie de l'école en contribuant financièrement aux projets proposés par l'école et en maintenant le lien entre les familles hors de l'école. Cette association est constituée de parents d'élèves bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations qui permettent de participer au financement des différentes activités scolaires. Quelques exemples de financement : la classe découverte, prix des lecteurs, livres de Noël, marquage des jeux de cour d'école, etc.

### Quels sont les temps forts de l'année ?

En début d'année scolaire (fin septembre) une assemblée générale réunit tous les parents d'élèves.

C'est un moment important car il permet de désigner le bureau, de faire un bilan de l'année écoulée, et de présenter les projets pour l'année en cours tout en sachant que nous devons nous adapter, cette année, aux consignes sanitaires :

- Vente de bulbes
- Organisation de la bourse aux jouets
- Vente de sapins de Noël
- Participation au marché de Noël de l'école
- Organisation de la fête du carnaval
- Vente de brioches
- Chasse aux œufs de pâques

### Comment nous aider ?

Tout le monde peut se rendre aux AG et aider lors des différents événements prévus, en y apportant ses idées, ses suggestions, dans une ambiance conviviale, sans pour autant être membre de l'association, ni se sentir obligé de participer aux manifestations. Si vous souhaitez nous aider pour organiser des festivités, vous pouvez contacter les membres de l'association par l'intermédiaire du site Facebook [facebook.com/apestcorneille72](https://www.facebook.com/apestcorneille72) ou adresse mail : [ape.stcorneille@outlook.com](mailto:ape.stcorneille@outlook.com) ...

Vous avez une idée de projet qui vous tient à cœur et que nous pourrions concrétiser ? Nous vous attendons !

### Le bureau :

**Présidente :** M<sup>me</sup> Annabelle DUCROS

**Vice-présidente :** M<sup>me</sup> Florine ROGER

**Trésorière :** M<sup>me</sup> Jessica COLAS

**Trésorière adjointe :** M<sup>me</sup> Lydia FURON

**Secrétaire :** M<sup>me</sup> Érika GARRIGUES-LOUCHE

**Secrétaire adjointe :** M<sup>me</sup> Céline GERMON.

## GÉNÉRATION MOUVEMENT

**Président :** André ROBERT

**Vice-Présidente :** Mirelle PECQUENARD

**Secrétaire :** Mirelle PECQUENARD

**Secrétaire adjoint :** André ROBERT

**Trésorière :** Marinette GARRY

**Trésorière adjointe :** Géraldine PARME

**Responsable voyage :** Géraldine PARME

**Membre du bureau :** Mauricette ROBERT

Thérèse ROULLIER - Claude GUILLIN - Gilbert METAIS.



### Manifestation 2021

#### 1 Assemblée Générale et 7 Conseils d'Administration

#### Randonnées

- Tous les mardis 10 à 11 kms Nous changeons de commune toutes les semaines
- 1 fois par an échange avec une commune extérieure à l'Interclubs
- 1 sortie à la journée
- 1 fois par an randonnée barbecue
- 3 fois par an 10 kms et restaurant
- 1 fois par an 10 kms et pique-nique échange avec nos amis de Fatines



#### Cartes

- 3 fois par an concours belote Interclubs (2 concours équipes formées et 1 concours à la mêlée)
- 1 fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
- 1 fois par an concours échange avec nos amis de Fatines

#### Boules

- 2 fois par an concours Interclubs
- 1 fois par an concours interne avec 2 repas à gagner
- Tous les lundis après-midi de début mars à fin septembre entraînement

#### Repas du club 1 fois par an

#### 1 sortie d'une journée

#### 1 Soirée photos et repas

#### Le Goûter de Noël Les cotisations



## UNC - AFN

**Président :** Gaston MORTIER

**Secrétaire :** Claude PEAN

**Trésorier :** Roger LEGRAS

L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 janvier 2019

L'Association affiche un effectif de 20 adhérents.

Les activités pour 2019 ont été les suivantes :

- Commémoration du 8 mai 2019, messe à SAVIGNE L'EVEQUE et repas au restaurant à TUFFE.
- Commémoration du 11 novembre 2019, dépôt d'une gerbe à ST-CORNEILLE et messe à SAVIGNE L'EVEQUE ;
- Le 5 décembre 2019 cérémonie du souvenir pour les A.A.C.C. du Canton à MONTFORT LE GESNOIS.



## FOOTBALL CLUB DE SAINT CORNEILLE

### COVID19 : « DROLE DE FOOTBALL »



La saison 2019/2020 avait pourtant bien démarré, le club avec 165 licenciés repartait tranquillement sans grand bouleversement jusqu'à cette semaine de Mars 2020 venue bousculer la vie du club. Tout d'abord le stade municipal était victime d'un vol avec dégâts assez sérieux tant sur le butin que les dégradations des locaux. A peine les bénévoles avaient remis en ordre les locaux que le Président de la République suivi de notre Président de tutelle FFF Noël LE GRAET annonçait brusquement l'arrêt de toutes nos activités sportives pour cause de pandémie Coronavirus. D'abord espérée provisoire, cette interruption est devenue définitive le 6 avril 2020.

Ainsi s'est terminée la saison 2019/2020 ... Du jamais vu dans l'histoire de la FFF, excepté en temps de guerres !

Les enjeux footballistiques de couloirs à la Fédération ont été fortement discutés à l'époque.

Quid de l'issue de cette saison avortée : montées ? descentes ? saison blanche ?

Le couperet est tombé et d'application nationale : à l'issue d'un classement « nombre de points par nombre de matchs joués » les premiers monteront, les derniers descendront !

En vertu de ce principe, nos calculs ont été vite confirmés : Leader à date d'arrêt l'équipe première seniors du FCSC accède pour la première fois dans l'histoire du club à l'élite départementale D1, l'équipe réserve se maintient au 3eme échelon D3 et les vétérans accèdent également au niveau supérieur ! Saison inachevée, mais superbe saison !

Le club a pu sobrement marquer le coup en juin dernier, et remercie la municipalité pour le très beau trophée remis à nos champions pour cette occasion.

Nous voici donc repartis pour cette nouvelle saison 2020/2021 pour la grande aventure, et dans un contexte sanitaire lié à la COVID19 toujours en arrière-plan dès la préparation estivale.

Avec des effectifs stables, le club dispose donc coté seniors de ses 2 habituelles équipes (D1 et D3) et a engagé également sous forme d'entente une 3eme équipe seniors avec le club voisin de l'US Savigné en D4, le leitmotiv étant « temps de jeu pour tous ».

La découverte de la D1 se solde à date de rédaction par 2 victoires et 3 défaites, impossible n'est donc pas Cornélien ! L'objectif sera le maintien des équipes A et B, cela ne sera pas évident.

Coté vétérans, avec une double montée (sportive et une administrative), c'est forcément un apprentissage en D2 plus délicat. Ils restent champions de la 3eme mi-temps, l'essentiel est aussi là !

Chez les jeunes, la crainte de l'impact de la saison précédemment tronquée n'aura pas eu d'effets néfastes sur nos effectifs, c'est un soulagement. Une belle petite Ecole de Foot avec 40 pratiquants, et chez les U13 à U18 le club évolue en entente comme les saisons passées, le FCSC disposant de 25 licenciés en cumul dans ces catégories.

Malheureusement, le 28 octobre 2020, une nouvelle fois les autorités nationales ont décidé d'un confinement signifiant l'arrêt total de nos activités – un premier temps annoncé jusqu'en décembre. C'est un véritable coup dur pour notre association, comme pour toutes les associations qui ne peuvent voir l'avenir sereinement.

Nous sommes une association liée à une instance fédérale sous la tutelle du Ministère des Sports avec des obligations et les coûts inhérents.

L'organisation de nos compétitions n'est pas gratuite, qu'on se le dise (arbitrage, licences, engagements, discipline...). Une association telle que la nôtre ça n'est pas moins de 7000 € / an à régler à notre District de la Sarthe et à la Ligue Pays de la Loire !

Et si en temps normal nous n'avons pas trop de difficultés à boucler nos budgets, cette crise de la COVID19 met sérieusement en péril la vie de nos clubs de football ruraux. Nous sommes loin du football business, en dépit des idées reçues.

Car si les charges restent présentes, les recettes sont bien plus aléatoires en cette période. Pour preuve, depuis notre dernier repas club du 2 novembre 2019 le bilan des manifestations en période COVID19 est simple :

- Loto du 30 avril 2020 : annulé
- Randonnée gourmande du 16 mai 2020 : annulé
- Report de la Randonnée gourmande au 5 septembre 2020 : annulé
- Loto du 27 novembre 2020 : annulé
- Repas d'automne 2020 du club : annulé
- Distribution des calendriers 2021 en fin d'année : compromise avec le reconfinement

Annulées aussi nos festivités pour nos jeunes : traditionnel gouter de Noël et Noël du Mans FC au MMArena. Carnaval de l'Ecole de Foot ? Assurément cela sera également compliqué.

Nous appliquons les règles, mais au détriment du slogan pourtant martelé par nos instances ' « Club - Lieu de vie » ». Se rajoutent à cela des réductions importantes des recettes sponsoring du tissu local de nos artisans/commerçants eux-mêmes en survie pour certains.

Nous avons pu renouveler quelques équipements malgré tout, 2 nouveaux jeux de maillots cette saison

- Seniors A (Groupe LEGRAND OPEL – Le Mans),
- Maillots extérieurs seniors (Boulangerie LA PETRIE – Saint Mars)

Et auparavant, pour la saison 2019/2020 :

- U13 (3C – Savigné / EUROREPAR – Savigné / MA BELLE MAISON – Champagne)
- U9 (MGE – Coulaines / LE COTTAGE FLORAL – Sargé)
- Seniors B (LE FATINOIS – Fatines / SARTHE FACADE – Savigné).

Nous finalisons également un projet d'équipement de nos dirigeants avec le concours de LECLERC Les Fontenelles et DUVAL METALU pour 2021.

Un grand merci à tous nos partenaires et collectivités dans cet épisode délicat qui s'éternise !



Quelle fin de saison 2020/2021 si la pandémie impose un nouvel arrêt anticipé ? Quel futur pour le club, et nos licenciés ?

Si la santé publique prime avant tout, après un premier exercice particulièrement impacté, un second exercice consécutif sans recette majeure poserait singulièrement la question de la pérennité du Football-Club qui vient de souffler ses 35 ans. Le projet de « club house » est dans ces circonstances mis en sommeil dans l'immédiat, la priorité étant la poursuite des activités sportives pour nos licenciés sans anéantir nos fonds propres et retrouver le lien social indispensable que crée notre association dans notre commune.

Gardons l'esprit optimiste, faisons le dos rond et comme fredonnait la regrettée Annie Cordy : « Ça ira mieux demain ! »

Vive le FCSC ! Allez les bleus

## Le Bureau

Contactez **M. FROGER Stéphane** au 06-28-39-71-48 pour rejoindre le club ou pour tout autre renseignement. Toutes les infos du club sur le site internet [www.fcsc.footeo.com](http://www.fcsc.footeo.com) ou son compte Facebook. Mail : [fcstcorneille@gmail.com](mailto:fcstcorneille@gmail.com)

### Composition du bureau saison 2020/2021 :

Président : Stéphane FROGER  
 Vice-présidents : Eric BROCHELARD et Franck FOUQUET  
 Trésorier et correspondant : Fabien POIRRIER  
 Trésorier adjoint : Claudy MEDARD  
 Secrétaire adjointe : Christine FROGER



U7	Claudy MEDARD – Daniel PEYRAMAYOU– Dany VIETTE	SENIORS A	Sébastien NAU – Julien BOULAY
U9	Jean-Marc RIVIERE – Nicolas GERMOND - Christophe CAILLETEAU – David SELLIER – Bertrand RIVIERE	SENIORS B	Jonathan GRONDIN – Michel BATAILLE
U11	Lotfi BOUZOUAGH – Mickael TENIN	SENIORS C	Frédéric DELFORTRIE
U13	Fabien MOUTON – David FONTAINE – Fabien POIRRIER	VETERANS	Éric BROCHELARD
U15	Maxime PICHEREAU – Mickael TENIN – Dylan FOUQUET	SPONSORING	Fabien LANDEMAINE
U18	Vincent PROVOST – Nathan FROGER	ARBITRE OFFICIEL	Yohan LEFOULON
MEMBRES ACTIFS	Gilles BEATRIX – Ludwig BONTEMPS – Alain BRUNEAU – Fernand FOSSE – Jocelyne GAULUPEAU – Amélie GOBIL – Nicolas PROVOST		



## SAINT CO MUSICOS

Créée en décembre 2018, l'association 'Saint Co Musicos' regroupe plusieurs formations dans des styles très différents : Jazz, Blues, Musique traditionnelle, variété française, Pop rock ...

Des synergies existent entre les différents projets. Certains musiciens entrent dans la composition de plusieurs formations.

L'objectif de l'association est de fédérer des moyens en termes de communication, des moyens matériels, des moyens administratifs (facturation, assurance, comptabilité, déclaration SACEM, etc...), tout ce qui est nécessaire pour se produire en toute légalité.

Au-delà de nos participations à différentes fêtes de la musique, les plus avancés d'entre nous jouent dans des bars et autres lieux musicaux du Mans. Ils peuvent aussi animer des repas ou des soirées.

Nous lançons une formule nouvelle proposant des concerts, chez l'habitant, dans un cadre intimiste (en respectant les mesures sanitaires en cours).

Jusqu'à présent la plus importante de nos activités consistait en des interventions dans les maisons de retraites, 19 dates dans 15 établissements différents en 2019. Nous avons également participé, en collaboration avec les membres animant la bibliothèque du centre hospitalier du Mans, à des lectures musicales. Ce sont des textes lus, accompagnés de musique instrumentale.

En 2020, notre activité a été considérablement limitée en raison des conditions sanitaires, mais nous avons cependant poursuivi nos répétitions et assuré quelques dates en début et fin d'année.

- Vous êtes un groupe déjà constitué ou bien un musicien isolé qui accepterait de rejoindre un de nos projets existants,
- Vous êtes intéressés par une animation musicale privée, Contactez-nous en vous rendant sur notre site internet : <http://saintcomusicos.e-monsite.com/>





## TENNIS CLUB SAINT CORNEILLE

Quelle année venons-nous de passer, annulation de nos cours de printemps et impossibilité d'organiser notre tournoi annuel avec la soirée barbecue, merci la "covid 19"

Heureusement, nous avons pu mettre en place 2 stages d'été de 5 jours chacun, 11 enfants inscrits sur le 1er stage et 10 sur le 2eme, dispensés par notre professeur de tennis "Hélène".

Un grand merci à elle pour son engagement.

Les cours de printemps seront de nouveau au programme pour 2021, les feuilles d'inscriptions seront diffusées via l'école, l'affichage en mairie, les commerces et au panneau du terrain.

Concernant les adhésions pour l'accès au terrain, nous avons mis en place un tarif unique en 2020.

Pour les Cornéliens 50euros, 75euros hors commune, avec caution de 50euros pour la clef.

Les adhésions 2021 seront à retirer directement auprès du trésorier ou de la secrétaire (plus d'adhésion chez Mr Beau-doux, dont nous remercions ses nombreuses années d'implication au sein du tennis club).

Cette année 2021 verra la mise en place d'une page "Facebook" afin de gagner en visibilité et interaction avec nos adhérents.

Le tournoi familial de fin de saison ouvert à tous sera programmé en juin avec soirée barbecue.

Une semaine de stage devrait également être proposée début juillet.

Nous vous souhaitons une belle année sportive et vous attendons nombreux.

Le Bureau.



Le Bureau

**Président** Jean-Michel GUERIF, jmguerif@hotmail.fr - 06.52.10.63.60

**Trésorier** Jérôme SIXTE-PORRET, jerome.sixte@orange.f - 06.78.33.06.56

**Secrétaire** Sylvia Launay, sylvia.launay72@orange.fr - 06.98.74.14.65



## MOTO CLUB SAINT CORNEILLE



Notre club compte à ce jour 20 adhérents. Le but de cette association est de prendre plaisir à rouler en groupe et de découvrir d'une façon différente la beauté et la richesse de nos paysages.

Cette année, la covid 19 est venue perturbée notre programme mais nous avons pu organiser 3 belles balades.

**Le 13 juin, direction Le domaine de Chaumont sur Loire pour un week-end très sympathique.** Après la visite du Château et une belle promenade dans les jardins, nous nous sommes retrouvés au camping pour une soirée barbecue dans une ambiance très conviviale. Et le dimanche, nous avons poursuivi notre route jusqu'à Amboise pour découvrir le célèbre marché.

**Le dimanche 6 septembre, une petite virée dans la Touraine.** Le matin, la visite des grottes pétrifiantes à Savennières a été très enrichissante. Après le piquenique, nous avons déambulé dans les jardins du remarquable Château de Villandry.

**Le 25 septembre direction Ouistreham pour assister au Normandy Beach Race.**

Nous avons pu admirer des courses de vitesse avec des voitures et moto des années 40 et 50.

Et bien sûr, n'oublions pas le traditionnel repas dansant à la salle de Saint Corneille ayant eu lieu le 07 mars et l'assemblée générale en janvier pendant laquelle nous abordons le programme de l'année à venir.

Envie de rouler, de s'évader le week end..... Venez nous rejoindre !!

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 16 janvier 2021 à 19 h, n'hésitez pas à vous inscrire.

Le Président et son équipe vous souhaitent de Belles Fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021.

**Contact du Président :** Michaël Gaulin  
Tél : 06 83 63 54 52



## LA ROUE CORNÉLIENNE

Notre club de Cyclo et VTT comptait pour l'année 2020, 29 licenciés affiliés à la FFCT.

Année très faible en participation sur les organisations extérieures en raison du covid.

Annulation de la semaine Fédérale à Valognes (Cotentin), la rencontre Féminine « Toutes à Toulouse », et une très grande partie des randonnées Sarthoises.

L'activité principale est restée sur nos sorties en semaine et quelques organisations internes comme celle dans les Alpes Mancelles.



### La Lepape Marmotte Granfondo Alpes 2020 :

Sylvain et Alban, deux de nos licenciés les plus affûtés, ont eu la chance de participer à cette sortie qui a évité l'annulation.

Début à l'aube, au cœur du village de Bourg d'Oisans. Après une dizaine de kilomètres à plat, la première difficulté du jour apparaît, le col du Glandon (1 924m). Une ascension longue et régulière d'une vingtaine de kilomètres avec des passages à plus de 10%.

L'enchaînement du col Télégraphe (1 570m) et Galibier (2 645m), soit 2 000m/d+ en 35 km. Le ravitaillement de Valloire. Puis descente, par le col du Lautaret, jusqu'à Bourg d'Oisans.



**Date : 05/09/2020**

Départ : 07:00 | Bourg d'Oisans

Arrivée : Alpe d'Huez

Km & dénivelés : 174 km | 5000 m/d+

Ravitaillement(s) : Col du Glandon| Valloire| Col du Galibier| Bourg d'Oisans

Cols : Col du Glandon 22km 5.5%, Col du Télégraphe 11.5km 7.3%, Col du Galibier 17.6km 7%, Alpe d'Huez 13km 8%.

L'organisation de notre randonnée cyclotourisme prévu en mai est reportée au dimanche 30 mai 2021.

4 circuits : 59, 81, 102 et 122 km ► Dénivelé positif :  
+365(59) ; +526 (81) ; +699(102) ; +872(122) ;

**+ 1 PARCOURS FAMILLE : 20Kms**



Si vous souhaitez nous rejoindre :

Nouveau contact : Launay pascal,

Tél. : 06 32 70 63 74 - Email : [larouecornelienne@orange.fr](mailto:larouecornelienne@orange.fr)

**«A VELO TOUT EST PLUS BEAU»**

**Le vélo, une activité physique recommandée  
pour le maintien de la santé**



## MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
A																						
B																						
C																						
D																						
E																						
F																						
G																						
H																						
I																						
J																						
K																						
L																						
M																						
N																						
O																						
P																						

Place dans la grille cette liste de mots, suivant leur définition.

Soir, or, pie, ozone, astre, big-bang, loir, vie, gaz, insalubre, durable, globe, as, rose, Rio, âne, biosphère, étoiles, rue, aérer, olives, sabot, nées, astéroïde, pipit, île, sel, dinosaures, rare, atmosphère, bactéries, écosystème, être, moral, globe, dune, félins, sol, ara, biodiversité, Homo sapiens, écologie, abris, déforestation, air, Terre, recycler

### HORIZONTAL :

- A - Notre planète.
- B - Action de détruire une forêt.
- C - Etude des milieux où vivent les animaux et les végétaux.
- D - Tout ce qui vit sur la Terre.
- E - On marche dessus. Espace fragile du littoral.
- F - Ensemble de tout ce qui vit dans un environnement et leurs relations.
- G - Couche d'air qui entoure la Terre.
- I - Disparu, il y a 65 millions d'années. Entourée d'eau.
- J - Petit animal qui a un bon sommeil.
- K - Morceau de roche extraterrestre.
- L - Champion. On ferre celui du cheval.
- N - Renouveler l'air. Tout ce qui vit sur Terre dans son milieu.
- O - Gaz qui peut être bon ou mauvais.
- P - Fleur et couleur. Mauvais pour la santé.

### VERTICAL :

- 1 - Transformer pour une nouvelle utilisation. Constitue l'atmosphère.
- 3 - Pour se protéger d'un danger.
- 4 - Notre ancêtre.
- 5 - Grand perroquet d'Amérique du Sud.
- 6 - Ressemble à des chats.
- 7 - Peut être bas ou bon.
- 8 - Exister. Ni animaux, ni végétaux mais micro-organismes.
- 10 - Pas fréquent. Donne du goût aux aliments.
- 11 - Petit oiseau des marais.
- 12 - Avant la nuit.
- 13 - Venues au monde.
- 14 - Fruits de l'olivier. Pour aller d'une maison à l'autre.
- 15 - Des gros soleils. Animal têtue.
- 16 - Oiseau voleur.
- 17 - Ville du Sommet de la Terre. Sphère.
- 18 - Métal précieux.
- 19 - Associé à développement pour préserver la Terre. Va-peur invisible.
- 20 - Contraire de mort.
- 21 - Explosion phénoménale.
- 22 - Représentent tous les corps célestes.

## PROBLÈME À RÉSOUDRE

Pendant la 1<sup>re</sup> heure de son trajet, un train a parcouru 148 Km. pendant la 2<sup>e</sup> heure, il a parcouru 7 Km de plus que pendant la 1<sup>re</sup> heure, pendant la 3<sup>e</sup> heure, 13 Km de plus que pendant la 2<sup>e</sup> heure.

Quelle distance a-t-il accompli pendant ces trois heures ?

## 7 ERREURS

Cherchez les 7 erreurs entre les deux photos





# LE CORNÉLIEN

vous souhaite  
*une Bonne et Heureuse Année*

2021



LE CORNÉLIEN 